VIANDE BOVINE

COLLÈGE des PRODUCTEURS

COMMISSION FILIÈRE VIANDE BOVINE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE À L'HORIZON 2030

COMMISSION FILIÈRE VIANDE BOVINE - SOCOPRO - Avenue comte de Smet de Nayer, 14 – 5000 Namur

Wallonie agriculture SPW

Plan de développement stratégique à l'horizon 2030

Commission Viande bovine

La Commission Viande Bovine du Collège des Producteurs a élaboré un plan de développement stratégique pour la période jusqu'en 2030, en collaboration avec les acteurs de la filière. L'objectif est de promouvoir la viande bovine en Wallonie, englobant viandes fraîches, hachées et préparations, pour assurer sa durabilité. Ce document examinera les principales orientations de ce plan et leurs implications pour l'avenir de la filière.

Version actualisée en 2022

Sommaire

1. Préambule 7
2. Pourquoi développer la filière en wallonie 9
3. Etat des lieux de la filiere 10
3.1. Chiffres clés de la filière 10
3.2. Production 14
3.2.1. Le cheptel 14
3.2.2. Les unités de production 16
3.2.3. La production sous certification biologique 19
3.2.4. Circuits de commercialisation d'animaux vivants 20
3.3. Transformation 21
3.4. Distribution 24
3.4.1. Parts de marché et chiffre d'affaire 24
3.4.2. Les boucheries 27
3.4.3. Le circuit-court 27
3.5. Emploi dans la filière 28
3.6. Import et export 29
3.7. L'offre et la consommation 30
3.8. Synthèse des flux 34
3.9. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière 38
3.9.1. Promotion 38
3.9.2. Encadrement 38
3.9.3. Recherche 39
3.10. Constitution du prix 39
3.10.1. Production 39
3.10.2. Transformation et distribution 41
4. Analyse SWOT 45
4.1. Forces 46
4.2. Faiblesses 47
4.3. Opportunités 48
4.4. Menaces 49
5. Changements attendus à l'horizon 2030 51

5.1. Perspectives sans changement 51
5.2. Mission, valeurs, vision 54
5.2.1. Mission 54
5.2.2. Valeurs 54
5.2.3. Vision 54
5.3. Changements attendus 55
6. Plan d'Action 61
6.1. Actions 61
7. Sources 69
7.1. ANNEXE I – Coûts de production et marge dégagée par la spéculation viande d'une exploitation de type « naisseur-engraisseur » fictive. 72
7.2. ANNEXE II – Méthodologie et données utilisées pour le flux de la filière 75
7.3. ANNEXE III – Calculs liés à la superficie de prairies occupée par les bovins viandeux en Wallonie en 2030. 90

Liste des Figures

Figure 1. Evolution des prix carcasses des taurillons en fonction de leur classification (S2, E2, U2 et R3). 12

Figure 2. Evolution des prix carcasses des vaches en fonction de leur classification (S2, E3, O3 et P2). 12

Figure 3. Cheptel bovin en Région wallonne de 1990 à 2020. 14

Figure 4. Nombre de vaches allaitantes en Région wallonne de 1990 à 2020. 15

Figure 5. Détenteurs de bovins, détenteurs de vaches laitières et détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne de 1990 à 2020. 17

Figure 6. Cheptel bovin moyen par exploitation en Région wallonne de 1990 à 2020. 18

Figure 7. Nombre de détenteurs professionnels de vaches allaitantes selon leur Orientation Technico-Economique (OTE). 19

Figure 8. Évolution du nombre d'animaux abattus en Wallonie de 2006 à 2021 par catégorie (graphes réalisés par l'auteur sur base de données Statbel). 22

Figure 9. Évolution des poids abattus en Wallonie de gros bovins 2011 à 2021 par catégorie (graphes réalisés par l'auteur sur base de données de la CW3C et de données Sanitel publiée par Statbel). 22

Figure 10. Répartition des vaches allaitantes par commune en 2020 (DAEA) 23

Figure 11. Part de marché des différents segments de distribution de la viande bovine entre 2015-2020. 25

Figure 12. Part de marché de la viande bovine dans la distribution en volume en Belgique en 2021. 25

Figure 13. Part de marché de la viande bovine dans la distribution en volume en Wallonie en 2021. 25

Figure 14. Part de marché de la viande bovine dans la distribution en valeur commerciale en Belgique en 2021. 26

Figure 15. Part de marché de la viande bovine dans la distribution en valeur commerciale en Wallonie en 2021. 26

Figure 16. Répartition des boucheries à la ferme en Wallonie. Carte réalisée par Wuine sur base des données de l'AFSCA et fournie par DiversiFerm. 28

Figure 17. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins et de veaux de boucheries (en KTéc) en Belgique en 2020 en fonction de la localisation de l'abattage. Graphe réalisé sur base des données de Statbel. 30

Figure 18. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins en poids abattus en Belgique en 2020 en fonction de la classification carcasse (Graphe réalisé par l'auteur sur base des données IVB et CW3C). 30

Figure 19. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins en poids abattus en Wallonie en 2020 en fonction de la classification carcasse (Graphe réalisé par l'auteur sur base des données IVB et CW3C). 31

Figure 20. Évolution de la consommation apparente de viande en Belgique calculée par bilan d'approvisionnement depuis 2011 en kilo de viande par habitant et par an. 32

Figures 21. Synthèse des flux de la filière viande bovine en Belgique en 2020. 35

Figure 22. Synthèse des flux de la filière viande bovine en Wallonie en 2020. 36

Figure 23. Revenu du travail total de l'exploitation wallonne par Unité de Travail (UT) selon l'Orientation Technico-Economique (OTE) en 2020. 41

Figure 24. Projection du nombre de vaches allaitantes en Région wallonne en 2030 sur base de la tendance observée depuis 2010. 52

Figure 25. Projection du nombre de détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne en 2030 sur base de la tendance observée depuis 2010. 52

Liste des Tableaux

Tableau 1. Prix du marché des principales catégories de bovins en Belgique – novembre 2022. 11

Tableau 2. Effectifs de différentes catégories de bovins allaitants en Wallonie en 2020 par le Collège des Producteurs sur base de la méthode développée par Petel, Antier et Baret (2019) à partir des données de Statbel. 16

Tableau 3 : Estimation de la part des produits alimentaires d'origine belge dans le secteur belge de la grande distribution en 2020 (communication Comeos). 26

Tableau 4. Bilans d'approvisionnement de la viande bovine depuis 2010 calculés par Statbel en poids carcasse. 31

Tableau 5. Rentabilité des exploitations spécialisées en viande bovine en Région wallonne (2015). 40

Tableau 6. Répartition des coûts et marges dans la filière viande bovine selon la FEBEV en octobre 2018. 43-44

Tableau 7. Analyse SWOT de la filière viande bovine wallonne. 45-46

Tableau 8. Nombre de détenteurs de vaches allaitantes, taille du troupeau allaitant et nombre de vaches allaitantes par exploitation proposés par ce plan. 55-56

Tableau 9. Projection démographiques 2030 Belgique [1] et estimation du taux d'autoapprovisionnement sur base de la production de viande bovine wallonne. 57

Tableau 10. Axes stratégiques et objectifs du plan de développement filière viande bovine. 59

Tableau 11. Actions du plan de développement de la filière viande bovine. 62-67

Tableau 13. Simulation des coûts de production et de la marge dégagée par une ferme d'élevage engraissement. 72

Tableau 14. Simulation des revenus nets avec impôts et charges sociales pour un éleveur célibataire et sans enfant. 74

Tableau 15. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2018. 75

Tableau 16. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2019. 77

Tableau 17. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2020. 78

Tableau 18. Taux de mortalités des bovins sur leurs 4 premières années de vie selon la Région et le type racial. 80

Tableau 19 : Calcul des effectifs théoriques de bovins de moins d'1 an à partir des effectifs de vaches en production et sur base des hypothèses retenues pour la Wallonie et la Flandre. 81

Tableau 20 : Répartition théorique des différentes catégories de bovins de moins d'1 an en fonction du type racial.

[1] BFP et Statbel, 2022. *Perspectives de la population*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population#figures

82

Tableau 21. Effectifs des bovins de moins d'1 an par catégorie selon Statbel (chiffres réels) et selon les estimations de la méthode (chiffres théoriques). 83

Tableau 22 : Ratios du devenir des veaux en fonction de leur type racial obtenus à partir des chiffres théoriques pour la Wallonie et la Belgique. 84

Tableau 23 : Calcul des effectifs théoriques de bovins de 1 à 2 ans à partir des effectifs de vaches en production à l'année n-1. 85

Tableau 24. Effectifs des jeunes bovins de 1 à 2 ans par catégorie selon Statbel (chiffres réels) et selon la méthode utilisée (chiffres théoriques). 86

Tableau 25 : Synthèse des estimations des effectifs des filières allaitantes et laitières en Wallonie et en Belgique en 2020 87

1. PRÉAMBULE

Au cours des dernières années, la filière viande bovine a rencontré des difficultés économiques et une dégradation progressive de son image. Devant les profondes évolutions de la production et des marchés, la Commission Viande Bovine du Collège des Producteurs a procédé à l'élaboration d'un plan de développement stratégique de la filière viande bovine à l'horizon 2030. Le but de ce plan, finalisé en avril 2019 et réactualisé courant 2022, élaboré en concertation avec des nombreux acteurs et représentants des différents maillons de la filière, est de proposer des lignes directrices concrètes pour la valorisation et la pérennisation de la production de viande bovine en Wallonie. Ce plan s'applique aux viandes fraîches et hachées, ainsi qu'aux préparations de viande, produites en Région wallonne et destinées à la distribution et à l'HoReCa.

2. POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE

La production animale, et l'élevage de bovins plus particulièrement, constitue depuis des années le secteur le plus important de l'activité agricole nationale et régionale. La Direction d'Analyse Economique Agricole du SPW (DAEA) estime que la l'élevage de bovins viandeux représentait 20,2 % de la valeur des productions agricoles et horticoles wallonnes en 2020 soit 360 millions d'€ au niveau des éleveurs. Au niveau national, cela représentait 910 millions d'€. La filière génère des emplois non seulement en amont, mais aussi en aval, notamment sur la partie découpe et transformation qui nécessite une main d'œuvre importante. Pour la Wallonie, on estime que la filière représente 12 000 emplois : (5 200 éleveurs, 1 560 travailleurs en amont, 3 640 travailleurs en aval, 1 040 personnes travaillant dans la distribution et en 520 employés du public / semi-public).

Depuis le milieu des années 1990, le cheptel bovin et le nombre de détenteurs de vaches allaitantes diminuent en Région wallonne. Les reprises familiales sont quant à elles de plus en plus difficiles d'un point de vue économique mais aussi via l'augmentation de la taille des troupeaux et l'augmentation des contraintes administratives de gestion d'un élevage. Les exploitations spécialisées en viande bovine ne génèrent pas de revenus pour rémunérer suffisamment les agriculteurs.

Par ailleurs, la façon de consommer est influencée par des changements dans la société : les évolutions du mode de vie entraînent des nouvelles attentes de la part des consommateurs ; les préoccupations environnementales et de santé sont de plus en plus présentes dans les esprits. La demande du consommateur est donc en profond changement, avec une attente qui s'oriente plus vers une offre locale de produits savoureux, sains, sûrs et durables mais également une consommation qui renforce la part de la viande hachée.

Ces changements de comportement se traduisent aussi par une baisse de consommation domestique de viandes et surtout par un rééquilibrage entre différents types de viande. La consommation de viande bovine (−17 % entre 2010 et 2020) a été la plus impactée d'une part à cause de son prix et de l'autre à cause des discours ciblés contre la viande et plus particulièrement la viande rouge. Cette réduction de la consommation s'est faite au bénéfice de la volaille et des produits transformés à base de porc, par ailleurs meilleur marché.

Ces changements sont cependant une opportunité puisque, dans le contexte de préoccupations relatives au bien-être animal et à l'environnement, la production de viande bovine en Wallonie a des atouts non négligeables à faire valoir. L'élevage wallon est en effet lié à l'utilisation de la prairie, un réservoir important de carbone qui participe également au bien-être animal.

Dans un contexte naturel wallon favorable à la production d'herbivores et compte tenu de l'importance de la viande comme source de protéine dans une alimentation équilibrée, il est impératif de mettre en place un plan de développement afin de structurer les soutiens publics vers un horizon 2030 qui favorisera une production locale, rentable et en phase avec l'évolution des attentes sociétales.

3. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

Les circuits de la viande, de l'étable à l'étale du boucher, sont complexes, divers et fluctuants.

Le premier maillon de la chaîne est la production. Classiquement, les animaux sont d'abord détenus par un éleveur (ou « naisseur »). Il s'agit de veaux, de jeunes taureaux, de génisses, et de vaches en production : allaitantes (vaches de race viandeuse destinées à la reproduction), laitières ou mixtes. Les jeunes taureaux viandeux vont, après une période d'allaitement, changer de propriétaire via un ou plusieurs marchands et être achetés par un « engraisseur », qui transforme un animal « maigre » en animal « gras » propre à être abattu. Les vaches de réforme (vaches qui ont vêlé une ou plusieurs fois et qui sont en fin de carrière de production et destinées à être abattues) vont également connaître une phase d'engraissement. Les producteurs réalisant l'engraissement des bovins nés en Wallonie sont principalement situés en Flandre et à l'étranger. Il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre d'engraisseurs spécialisés en Région wallonne, mais leur nombre serait compris entre 10 à 20[2]. Certaines exploitations, plus nombreuses, pratiquent les deux activités, celle de l'élevage et celle de l'engraissement, de manière intégrée. Mais plus généralement, ces activités sont séparées et assurées par des unités agricoles différentes[3].

Le second maillon de la chaîne est l'abattage, suivi de la découpe, du désossage, du portionnage, éventuellement d'une préparation, et du conditionnement.

Le dernier maillon de la chaîne est celui de la distribution. Pour certains acteurs, la filière est très intégrée (un même opérateur assure ou contrôle tous les stades de transformation et commercialisation, de l'abattoir au produit fini), tandis que d'autres n'assurent que la commercialisation de détail. La plupart se positionnant entre ces deux situations.

Remarque : L'état des lieux présente les chiffres et données les plus récentes publiées lors de l'actualisation de ce plan réalisée en 2022. Cependant pour les aspects nécessitant une analyse de ces chiffres (par exemple pour le flux de la filière), les données les plus récentes qui peuvent être comparées entre elles concernent l'année 2020.

3.1. Chiffres clés de la filière

Chiffres 2020 sauf précision contraire.

<u>Production</u>

[2] PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve, 118 p.

[3] La proportion de « naisseurs-engraisseurs » en Wallonie serait d'environ 30 %.

- Vaches allaitantes : 232 000 vaches allaitantes [4],
- Détenteurs de vaches allaitantes : 5 200 unités [3],
- Vaches allaitantes par exploitation : 45 têtes [3],
- Production indigène brute[5] (PIB) : 126 ktec en Wallonie et 252 KTéc au niveau national [6],
- Chiffre d'affaires de la production : 360 000 millions € [7],
- Chiffre d'affaire de la transformation de viande (viande d'ongulés) en Belgique (Code NACE 10.11) : 3 848 millions € [8],
- Prix des bovins novembre 2022.

Tableau 1. Prix du marché des principales catégories de bovins en Belgique – novembre 2022.

Classification	Prix carcasses (octobre 2022) en € / kg carcasse	Prix vif (octobre 2022) en € / kg poids vif
AS2 (Taurillons BBB)	6,32	3,90
AU2 (Taurillons - races française)	5,29	2,65
AR2 (Taurillons - races française)	4,88	2,28
Moyenne DS2 et DE2 (vaches BBB)	6,11	3,13

[4] SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. Cheptel bovin viandeux. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2-1.html

[5] Nombre d'abattages augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants.

[6] STATBEL, 2022. *Bilans d'approvisionnement*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12

[7] SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. Contribution de l'agriculture wallonne à la production finale agricole et horticole belge. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_C_4.html

[8] FEVIA, 2022. Les secteurs de l'industrie alimentaire belge. Chiffres clés par secteur 2021. https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_chiffres_cles.pdf

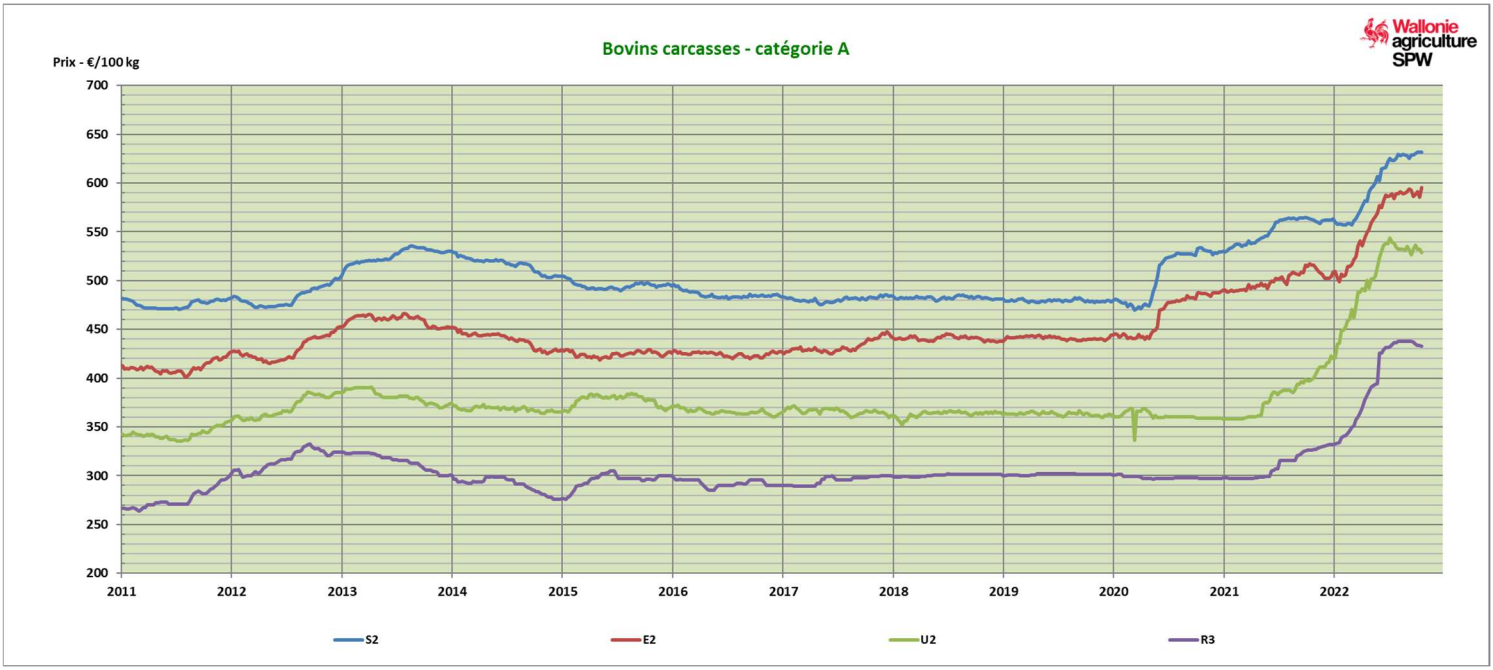

Figure 1. Evolution des prix carcasses des taurillons en fonction de leur classification (S2, E2, U2 et R3). Les deux courbes du haut concernent des animaux plus conformés (BBB en majorité) alors que les deux courbes du bas concernent des animaux de races plus rustiques (races françaises typiquement).

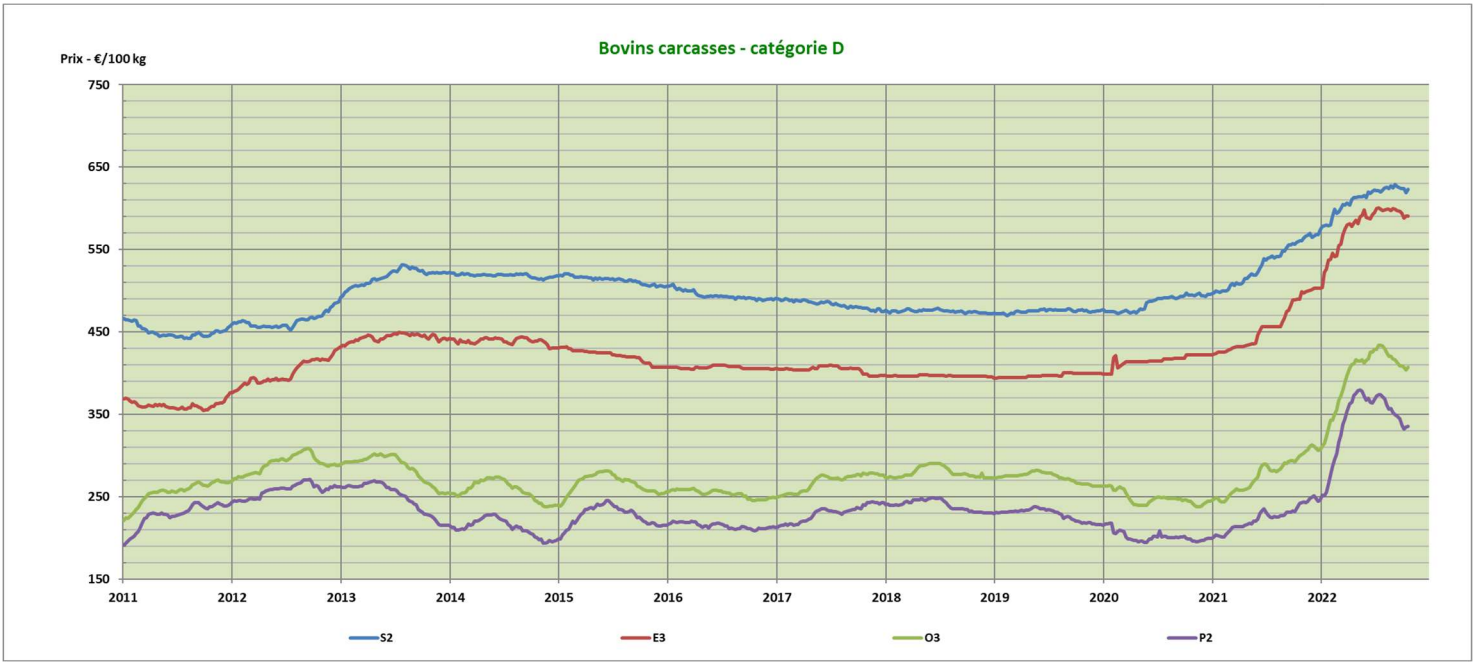

Figure 2. Evolution des prix carcasses des vaches en fonction de leur classification (S2, E3, O3 et P2). Les deux courbes du haut concernent des vaches viandeuses alors que les deux courbes du bas concernent des vaches laitières.

Transformation

- Abattoirs : 15[9] unités de taille moyenne (dont 4 boucheries abattoirs). La grande majorité des outils faisant de l'abattage pour tiers.

- Production nette = bovins abattus : 220 000/an dont 3 400 veaux [10] = 95 000 Téc (sources : estimations faites sur base des chiffres de la CW3C et de Statbel).

Distribution

- Répartition des parts de marché en volume de viande (Belgique) : 74,5 % pour la grande distribution (hyper, super, hard discount et supérettes de quartiers), 18,8 % pour la boucherie, et 6,8 % pour les autres modes de distribution (la vente directe à la ferme, les marchés, la vente en ligne, etc.). Voir partie 3.4.1.

- Chiffre d'affaires du secteur de la distribution alimentaire (Belgique) : 47,2 m^{ds} [11] €, dont 2,2 à 2,5 m^{ds} € pourraient être issu du rayon boucherie

- Prix de vente moyen de la viande bovine en Belgique [12] : 13,16 € / kg toute viande bovine et 15,36 € pour la viande bovine bio.

Consommation

- Offre Belgique (production nette = abattages) : 254,5 KTéc [13,12]

- Consommation apparente : 10,7 kg/hab./an [14]

- Consommation à domicile : 5,3 kg/hab./an (dont 0,6 kg de viande de veau) [15]

[9] AFSCA, base de données Foodweb.

[10] STATBEL, 2022. *Animaux abattus*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus

[11] Comeos, 2022. Le secteur général du food en Belgique. https://www.comeos.be/sector/165/General-Food

[12] Observatoire de la consommation de l'APAQ-W, 2022. Données personnelles communiquées à l'auteur.

[13] STATBEL, 2022. *Animaux abattus*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus

[14] STATBEL, 2022. *Bilans d'approvisionnement*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12

[15] VLAM – BELGIAN MEAT OFFICE. 2018. Belgian meat – Feiten en cijfers. Bruxelles : VLAM, 23 p.

3.2. Production

3.2.1. Le cheptel

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Le cheptel bovin wallon a diminué de 30 % en 30 ans. Après avoir atteint un maximum de 1 555 000 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie a diminué de manière régulière pour atteindre 1 069 000 bovins en 2020 (**Figure 3**). Cette dernière décennie, d'autres éléments tels le changement des habitudes alimentaires des consommateurs, la fin des quotas laitiers ou encore l'émergence d'accords commerciaux internationaux ont influencé le secteur. La réduction du cheptel s'explique également par l'amélioration des paramètres techniques rendue possible par la spécialisation des productions et l'amélioration de la génétique.

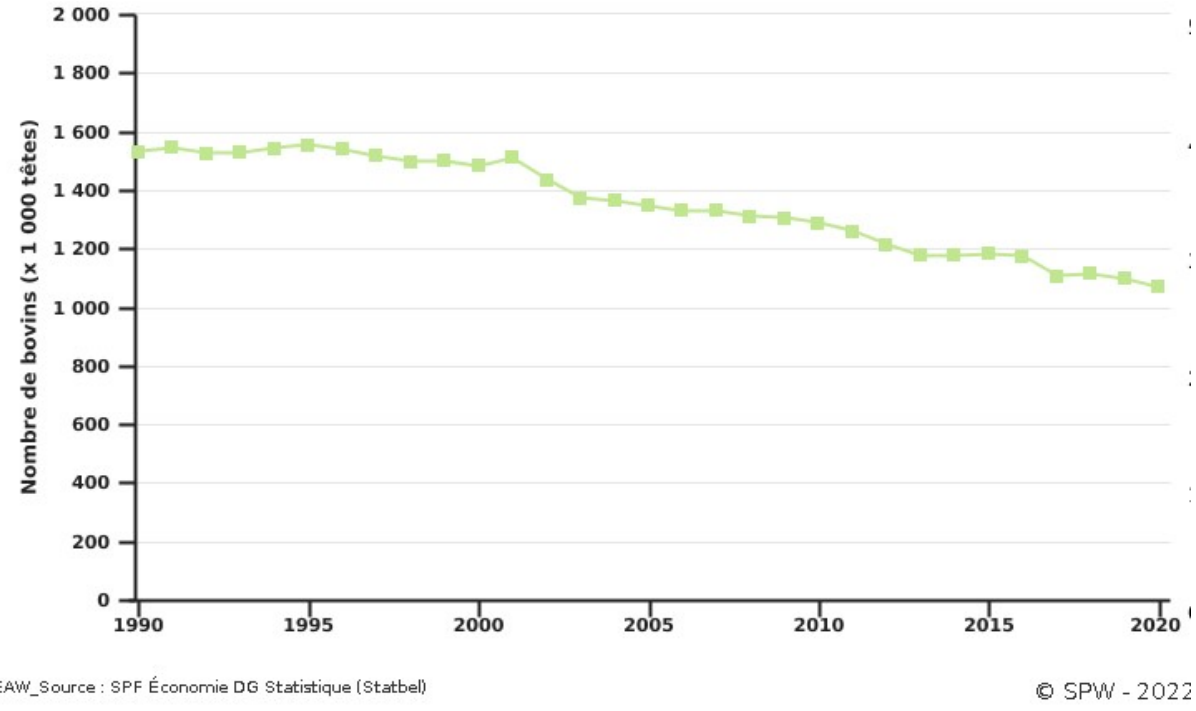

Figure 3. Cheptel bovin en Région wallonne de 1990 à 2020.

[16] SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Cheptel bovin*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_1.html

Si on se concentre sur le cheptel viandeux, on peut voir que la tendance d'évolution du cheptel sur un temps long a été un peu différente. Après une hausse à la fin du 20ème siècle du cheptel, celui-ci diminue plus fortement depuis 2010.

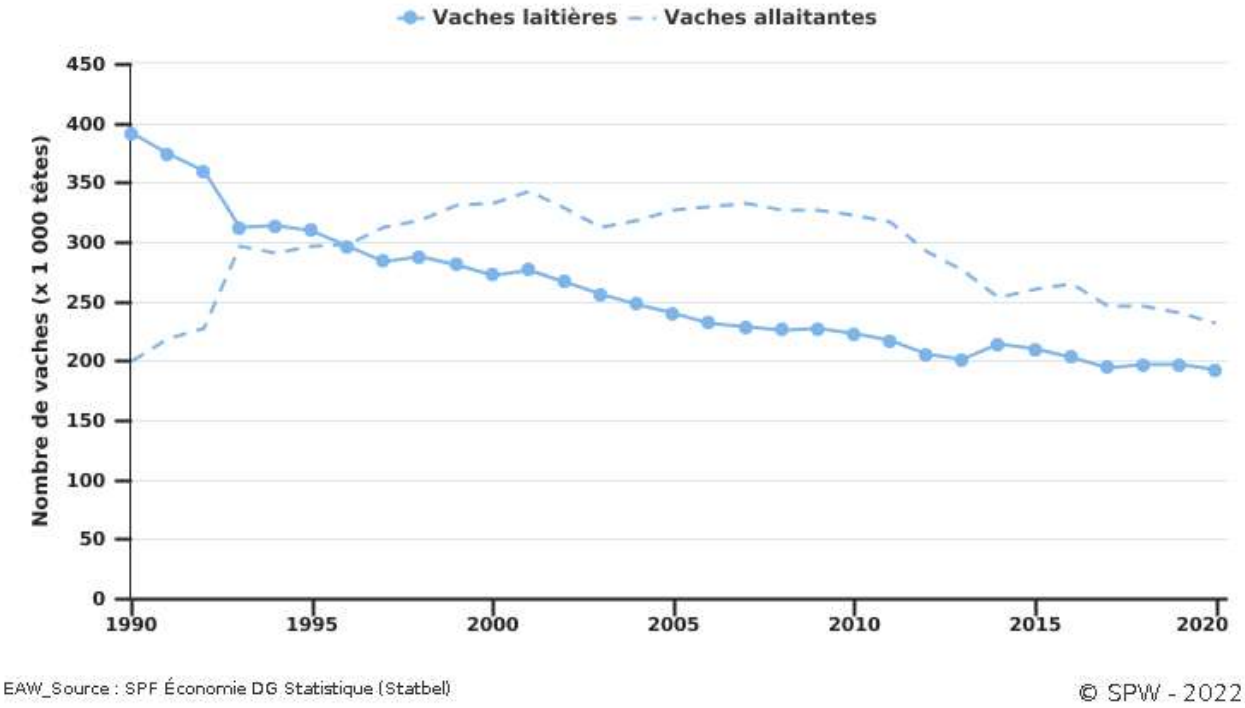

Figure 4. Nombre de vaches allaitantes en Région wallonne de 1990 à 2020.

Il n'existe pas de chiffres officiels disponibles concernant les effectifs régionaux des différentes catégories de bovins allaitants, excepté pour les vaches (figure 4). Petel, Antier et Baret (2019) ont analysé les données publiées par Statbel de façon à approximer les effectifs annuels des différentes catégories de bovins allaitants en Région wallonne. Ces données ont été actualisées par le Collège des Producteurs en 2022 en adaptant la méthodologie. (**Tableau 2**).

Tableau 2. Effectifs de différentes catégories de bovins allaitants en Wallonie en 2020 par le Collège des Producteurs sur base de la méthode développée par Petel, Antier et Baret (2019) à partir des données de Statbel.

Catégorie	Effectif (têtes)
Veaux mâles (< 1 an) hors veaux de boucherie	88 431
Veaux femelles (< 1 an) hors veaux de boucherie	92 714
Taurillons viandeux (entre 1 et 2 ans)	44 306
Génisses viandeuses (> 1 an)	182 053
Mâles reproducteurs tous types raciaux (> 2 ans)	15 191
Vaches viandeuses	212 797
- dont réformes	21 106
Total	**656 598**

3.2.2. Les unités de production

En 2020, on a dénombré 7 640 détenteurs de bovins en Wallonie, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 60 % des exploitations wallonnes. En 1990, elle concernait 79 % des exploitations. Le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2020, il s'est réduit de 67 % (**Figure 5**), un taux de diminution plus important que celui du nombre total d'exploitations agricoles [17].

Plus spécifiquement, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 702 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2020 à 5 190 unités (**Figure 5**), ce qui représente 68 % des détenteurs de bovins.

[17] SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

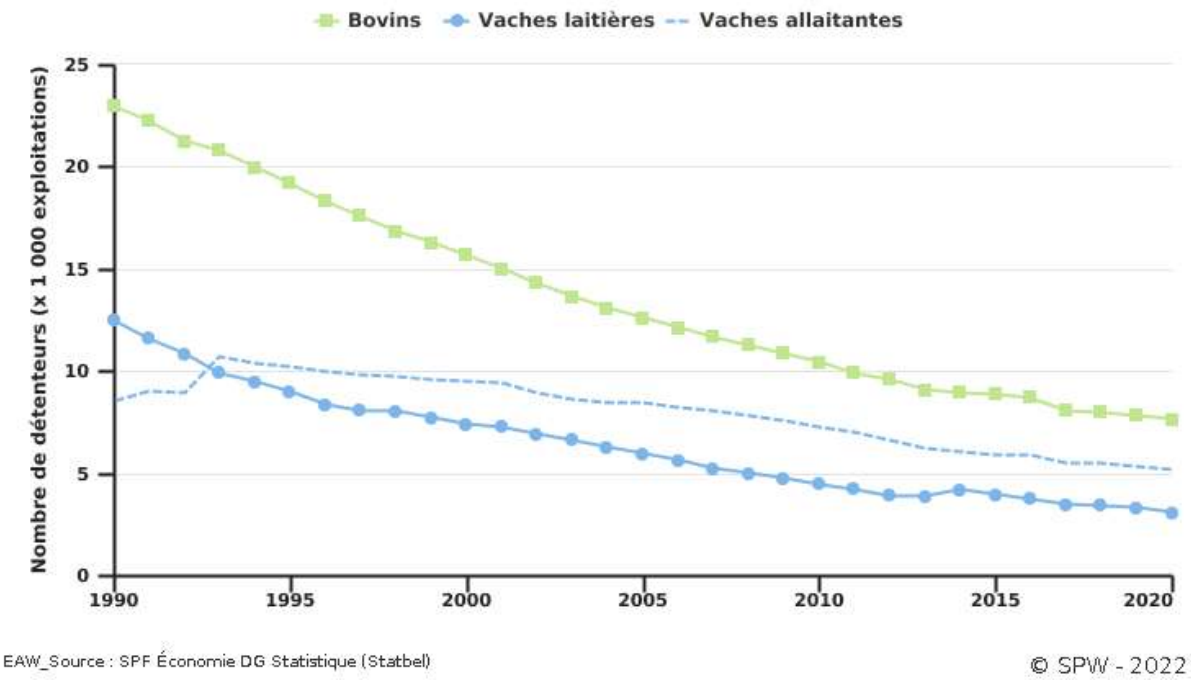

Figure 5. Détenteurs de bovins, détenteurs de vaches laitières et détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne de 1990 à 2020. Pour être repris comme détenteur par le SPW, il faut détenir respectivement au moins 5 bovins, vaches laitières ou vaches allaitantes.

Enfin, les données de l'ARSIA et de la DGZ montrent que le nombre de bovins viandeux et mixtes a diminué en Wallonie en 10 années pour passer respectivement de 850 000 à 700 000 pour les bovins viandeux et de 120 000 à 90 000 pour les bovins mixtes. Les naissances de veaux de type viandeux ou mixte sont passées de 350 000 naissances à 300 000 entre 2010 et 2020. Cela signifie que 50 000 veaux en moins arrivent chaque année dans la filière par rapport à la situation connue une décennie plus tôt (soit une baisse de 14 %).

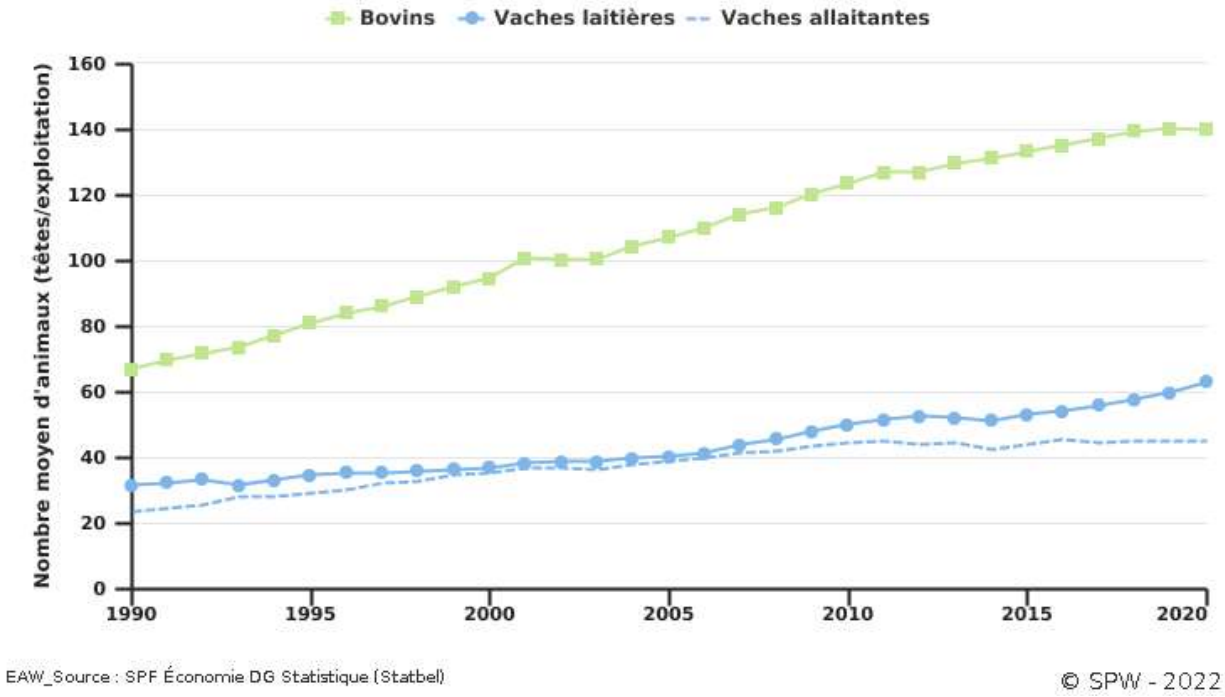

Figure 6. Cheptel bovin moyen par exploitation en Région wallonne de 1990 à 2020.

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse et il est actuellement de 140 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (67 têtes en 1990). La **Figure 6** montre le cheptel bovin moyen par exploitation en Région wallonne de 1990 à 2020. C'est en Condroz, Ardenne et Famenne (au-delà des 160 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne du cheptel est plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, en Haute Ardenne, en Campine hennuyère et en région limoneuse ou les troupeaux ne dépassent pas les 120 têtes.

Si on regarde le nombre de vaches allaitantes par éleveur, on atteint ainsi 45 vaches allaitantes par détenteur en 2020 (contre 23 en 1990). La Wallonie compte 52 % des détenteurs, mais 61 % du cheptel national de vaches allaitantes. Le cheptel moyen par exploitation y est 5 % plus élevé que celui observé en Région flamande (30 vaches allaitantes en moyenne). Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (59 têtes), dans le Condroz, la Famenne et la région jurassique (avec plus de 50 vaches allaitantes par exploitation) A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (19 têtes), Région herbagère liégeoise, Campine hennuyère et région sablo-limoneuse (entre 30 et 40 vaches allaitantes par exploitation)

Les exploitations détentrices de vaches allaitantes en Wallonie sont principalement de type « naisseur ». Il n'existe pas de chiffres officiels actualisés dénombrant les types d'exploitations. Les derniers chiffres à ce sujet datent de 2011[18]. A cette période, 43 % de ces exploitations vendaient essentiellement du bétail maigre,

[18] BURON M.-H., BOUQUIAUX J.-M. et MARSIN J.-M. 2014. Blanc-Bleu Belge, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, les quatre races viandeuses les plus répandues en Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 140 p.

17 % du bétail engraissé, 13 % des veaux, et 27 % présentaient d'autres types de ventes. Ces exploitations peuvent aussi être différenciées en fonction de leur orientation technico-économique. La majorité des exploitations détentrices de vaches allaitantes sont de types « bovins à viande », « bovins mixtes » et « cultures et bovins » (**figure 7**) [19].

Une estimation sur base des données de l'ARSIA et de la DGZ permet également de donner une estimation de la part de bovins engraissés en Wallonie. 20-25 % des mâles de type racial viandeux ou mixte seraient engraissés sur la ferme où ils sont nés (circuit fermé élevage - engraissement) et 20 à 25 % seraient engraissés sur une autre ferme que celle où ils sont nés mais toujours en Wallonie (circuit ouvert avec engraissement après transport en vif). Le reste (50 à 60 %) serait exporté vers la Flandre ou l'étranger en maigre pour y être engraissé.

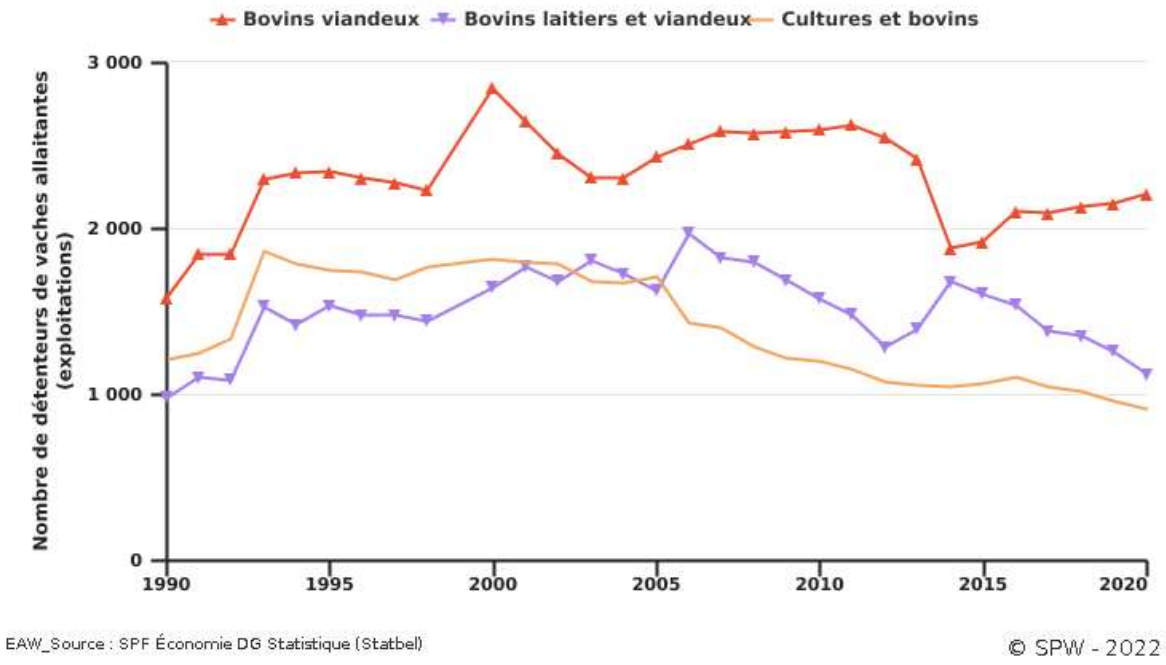

Figure 7. Nombre de détenteurs professionnels de vaches allaitantes selon leur Orientation Technico-Economique (OTE).

3.2.3. La production sous certification biologique

Vu que la conduite des prairies et des fourrages en Wallonie est extensive et nécessite peu d'intrants, et que l'élevage bovin en Wallonie est lié au sol (valorisation des prairies), il n'est pas étonnant de voir que de nombreuses surfaces soient certifiées en agriculture biologique. Et par corolaire les bovins qui valorisent ces prairies et surfaces fourragères. Les bovins certifiés bio sont au nombre de 104 000 en Wallonie en 2020 dont 24 200 vaches viandeuses bio (sur 232 000 au total en Wallonie soit 10,5 %).

[19] PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

Malgré une augmentation importante du nombre de bovins élevés en mode « bio », la majorité des éleveurs bovins en agriculture biologique en Région wallonne vendent toujours leurs animaux maigres dans la filière conventionnelle. En effet, une grande part des jeunes bovins élevés en « bio » est vendue à des centres d'engraissement conventionnels, car il existe peu d'engraisseurs travaillant en « bio » en Belgique (le coût et le risque de ne pas rentabiliser l'engraissement bio étant importants). La vente s'effectue alors au prix du marché conventionnel, la plus-value de naissance en système « bio » étant alors perdue. Dans certains cas, de la viande d'animaux engraissés et finis en « bio » partent dans le circuit de commercialisation conventionnel. Les pertes économiques sont encore plus importantes que dans le cas précédent. Au final, moins de 30 % des bovins nés dans des exploitations « bio » seraient vendus sous label « bio » au consommateur.

3.2.4. Circuits de commercialisation d'animaux vivants

L'achat et le transport du bétail maigre destiné aux engraisseurs sont réalisés par l'intermédiaire d'un ou plusieurs marchands de bétail qui s'échangeront les bêtes. Cet échange peut transiter par un marché mais ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Il n'y a plus que deux marchés importants en Belgique : Bruges et Ciney [20]. Comme déjà mentionné, il existe peu d'ateliers d'engraissement spécialisés en Région wallonne. Les structures d'engraissement sont principalement établies en Flandre ou dans certains pays étrangers. Par ailleurs certains animaux sont engraissés dans la ferme qui les a vu naître (modèle naisseur – engraisseur qui est plus répandu). Actuellement, il n'existe pas de données officielles permettant de chiffrer les flux de bovins maigres nés en Wallonie partant à l'engraissement dans les régions ou pays voisins [21].

Lorsque l'animal est prêt à être abattu, il est généralement acheté par un chevilleur qui se charge de le faire abattre. C'est le chevilleur qui amène l'animal à l'abattoir et récupère les demi-carcasses ou parties de carcasses (quartiers). Certains chevilleurs possèdent aussi leur propre abattoir. Le chevilleur peut également s'occuper de la découpe de la carcasse ou vendre celle-ci à un atelier de découpe, ce dernier pouvant être ou non lié à un distributeur ou à un détaillant [22]. Un transporteur est parfois chargé de l'enlèvement et du transport de l'animal vers l'abattoir.

Les circuits de commercialisation sont très variables et d'autres cheminements sont possibles. Des engraisseurs peuvent, par exemple, acheter directement des animaux auprès d'éleveurs sans passer par un marchand. En aval, il arrive aussi que les (naisseurs-) engraisseurs conduisent eux-mêmes les animaux à l'abattoir, sans passer par un chevilleur (coopératives, circuit-court, etc.) [23].

---

[20] SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2009. Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine. Bruxelles : SPF, 68 p.

[21] Entre 40 et 50 % des veaux issus du troupeau allaitant nés en Région Wallonne seraient engraissés en Wallonie selon des estimations réalisées sur base de données de l'ARSIA et de la DGZ.

[22] SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2009. Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine. Bruxelles : SPF, 68 p.

[23] Ibid.

3.3. Transformation

La qualité et la sécurité de la viande belge (toutes espèces) ainsi que le savoir-faire des entreprises belges du secteur de la viande est reconnu en Belgique et à l'étranger. Le secteur de la transformation de viande (hors volaille) occupait en 2021 5 300 travailleurs au niveau national répartis dans 180 entreprises pour un chiffre d'affaire de 3,8 milliards d'€ [24]. L'industrie de la viande joue un rôle important dans l'économie belge comme le reste de l'économie agro-alimentaire (qui est le 1er employeur industriel en Belgique). Les produits agricoles (animaux, produits animaux, végétaux et produits issus de leur transformation et les graisses) représentant 5 % des exportations de notre pays.

Comme expliqué précédemment, après la phase de finition, les animaux engraissés sont destinés à l'abattage. Les abattoirs pouvant assurer l'abattage de bovins sont au nombre de 17 en Flandre et 15 en Wallonie et 1 à Bruxelles (communication FEBEV). En 2020, la production nette (abattages) de la Belgique concernait 783 000 têtes de bétail bovin dont 496 000 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 412 kg et 287 000 veaux d'un poids carcasse moyen de 175 kg. La localisation (Wallonie ou Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu [25].

À l'échelle wallonne, le nombre de bovins abattus a augmenté de 165 000 à 230 000/an entre 2006 et 2018 pour redescendre à 205 000 en 2021 (**Figure 8**). La diminution parallèle du cheptel laisse envisager une décapitalisation ou une compensation par l'importation de bovins en vif. L'augmentation du nombre d'animaux abattus en Wallonie concerne surtout les vaches (mais baisse depuis 2018) et dans une moindre mesure les taureaux et taurillons (depuis 2017) (**Figure 8**) [26]. Sur base des données de contrôle de la CW3C, il est possible de connaître l'évolution des poids abattus dans les abattoirs de la Région Wallonne (**Figure 9**). Le poids abattu total est un poids total mesuré par la CW3C augmenté d'un facteur correctif (% de carcasses communiquées dans Sanitel sans que le poids soit contrôlé par la CW3C car certains petits abattoirs ne sont pas soumis à la législation sur le contrôle des classifications carcasses).

[24] FEVIA, 2022. Les secteurs de l'industrie alimentaire belge. Chiffres clés par secteur 2021. https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_chiffres_cles.pdf

[25] SPW. 2018. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

[26] STATBEL, 2022. *Animaux abattus* https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus#figures

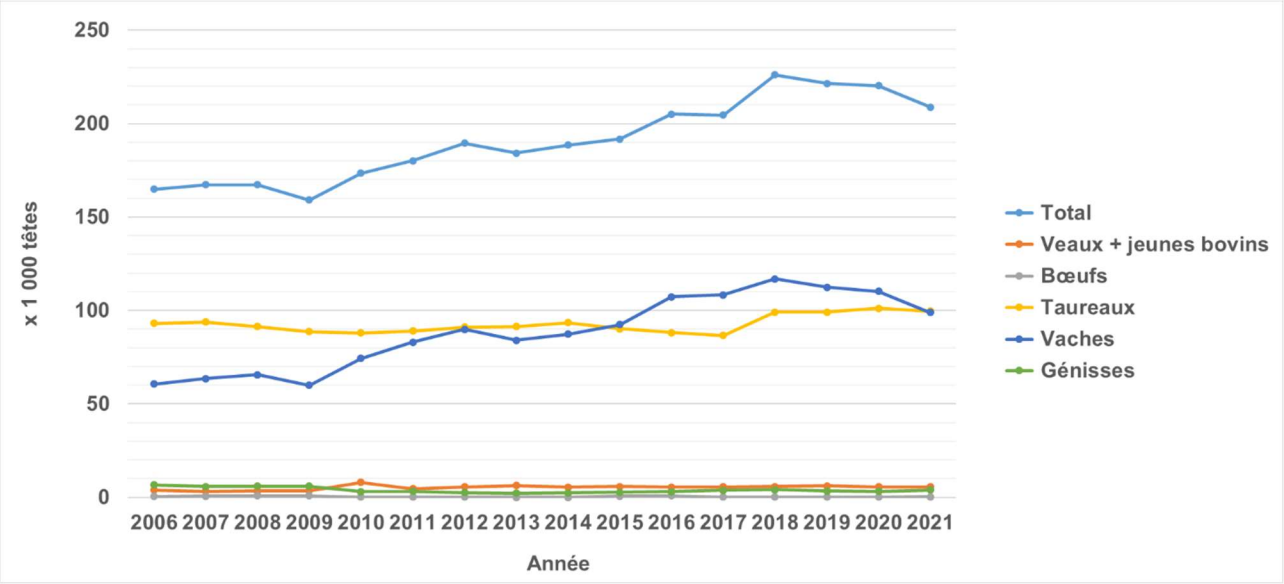

Figure 8. Évolution du nombre d'animaux abattus en Wallonie de 2006 à 2021 par catégorie (graphes réalisés par l'auteur sur base de données Statbel).

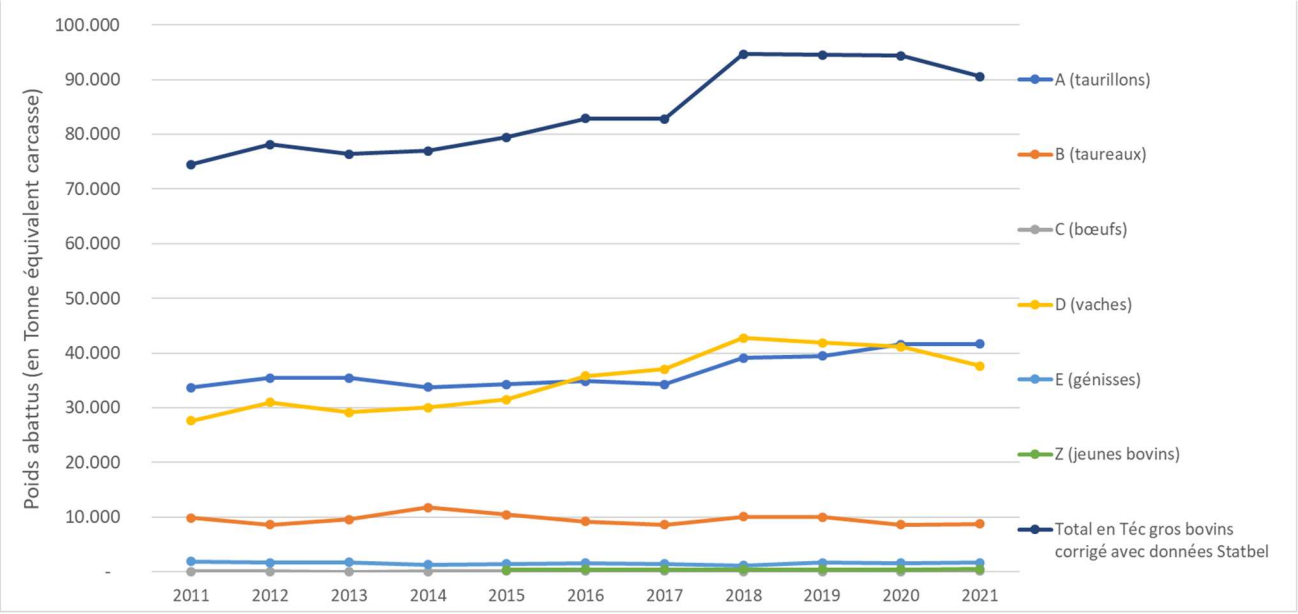

Figure 9. Évolution des poids abattus en Wallonie de gros bovins 2011 à 2021 par catégorie (graphes réalisés par l'auteur sur base de données de la CW3C et de données Sanitel publiée par Statbel).

La PIB [27] de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élevait à 252 140 tec en 2020 dont 52 750 tec de veaux de boucherie. En Wallonie, la production de veaux de boucherie est marginale en poids mais notoire en nombre de veaux de 15 jours destinés à l'engraissement en Flandre. En effet, la Wallonie abrite 37 % des vaches

[27] La Production Indigène Brute (PIB) correspond à la production des animaux nés en Wallonie. Elle est distincte de la production brute qui correspond aux animaux abattus en Wallonie.

laitières belges dont la quasi-totalité des veaux mâles et une part des veaux femelles sont destinés à la production de veaux de boucherie. Elle abrite aussi 59 % des vaches allaitantes. La PIB wallonne de viande bovine serait de 126 200 tec ou 50 % de la PIB belge [28, 29]. Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (**Figure 10**).

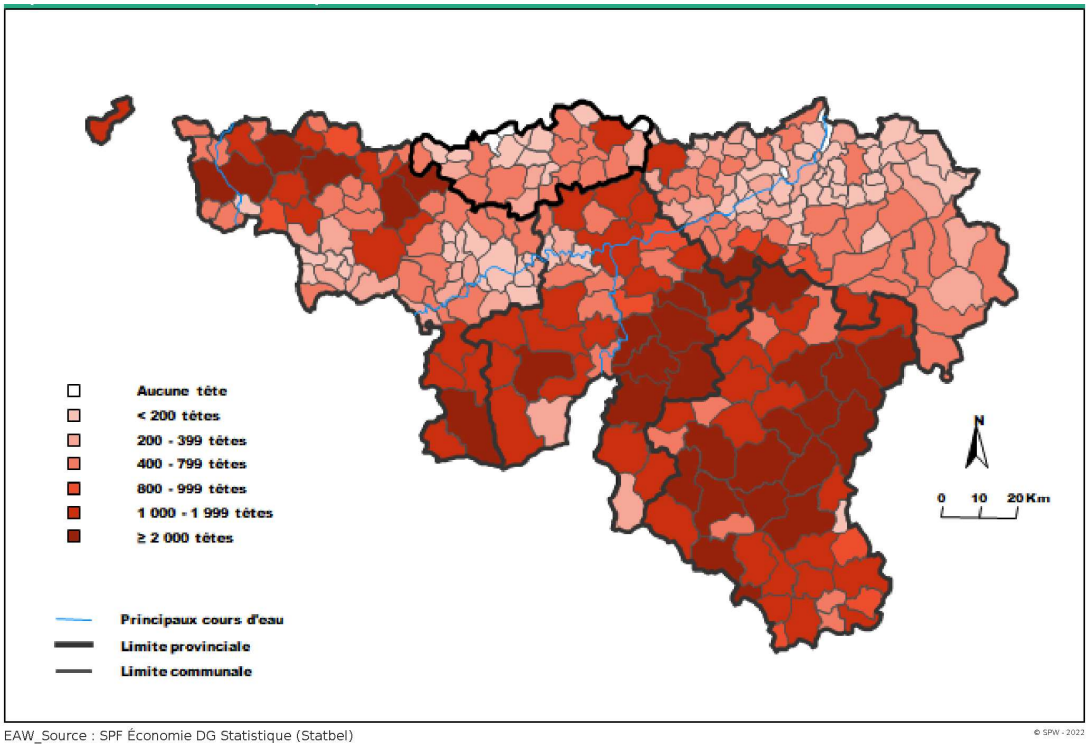

Figure 10. Répartition des vaches allaitantes par commune en 2020 (DAEA) [29].

A la sortie de l'abattoir, la majorité des carcasses sont envoyées dans des ateliers de découpe. Ces derniers peuvent être situés ou pas sur le même site de l'abattoir. Ils assurent alors la première ou la seconde transformation des carcasses, une activité de plus en plus importante car la grande distribution et les boucheries sont à la recherche davantage des pièces prêtes à trancher (PAT) et de portions consommateur plutôt que des demi-carcasses ou quartiers [30] (voir Section 3.4) qui doivent ensuite être découpées par ces acteurs.

[28] SPW. 2018. *Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie*. Jambes : SPW Éditions, 72 p.

[29] SPW, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Cheptel bovin viandeux*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2-1.html

[30] PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve* : 118 p.

3.4. Distribution

Lorsque la viande est destinée aux opérateurs de la grande distribution, elle transite généralement par une centrale d'achat. Elle est ensuite envoyée chez les distributeurs sous différentes formes. Pour ceux qui disposent d'une boucherie et assurent la seconde transformation de la viande, le produit est fourni sous forme de prêt à trancher (PAT) sous vide. Ce type de conditionnement permet de conserver la viande bovine réfrigérée pendant plusieurs semaines. Pour les distributeurs qui ne disposent pas de leur propre boucherie, la viande est réceptionnée directement sous forme de portions consommateurs sous film étirable ou sous atmosphère protectrice, avec une date limite de consommation (DLC) de quelques jours [31, 32].

Quant aux boucheries traditionnelles, elles peuvent s'approvisionner directement auprès des ateliers de découpe (PAT ou portions consommateurs), voir même des abattoirs (demi-carcasses ou quartiers). Dans certains cas, les bouchers passent aussi par des grossistes spécialisés. Même si bon nombre de boucheries achètent une partie de la viande sous forme de produits transformés, la grande majorité assure encore la transformation des morceaux. Le nombre de boucheries familiales (hors grande distribution) en Belgique s'élevait à 3 645 en 2015 [33].

3.4.1. Parts de marché et chiffre d'affaire

La grande distribution (hard discount et supermarchés de proximité inclus) représente 3/4 des parts de marché de la viande bovine en Belgique. Cette augmentation observée ces dernières années s'explique par la croissance des ventes en hard discount (Aldi et Lidl) et dans les supermarchés de proximité (avec un recul en 2020). Dans le même temps, les boucheries ont perdu des parts de marché et ne représentent plus que 19 % des parts de marché de la viande (et presque 23 % en valeur). La vente directe (colis), la vente en ligne et les marchés et les petites épiceries de quartiers ont légèrement augmentés ces dernières années et représentent 7 % des parts de marché en volume [34],[35].

---

[31] IMAZAKI P. et CLINQUART A. 2018. *La recherche scientifique au service de la filière bovine en Belgique*. Exposé présenté à l'Assemblée sectorielle de la Commission viande bovine du Collège des producteurs du 13 novembre 2018, Verlaine, Belgique.

[32] PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve* : 118 p.

[33] Ibid.

[34] VLAM, 2020 a. *Thuisverbruik van vless in België 2019*. https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Thuisverbruik%20vlees%20Belgi%C3%AB%202019.pdf

[35] VLAM, 2021. *Thuisverbruik van vers vlees in België in 2020.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2021-08/Thuisverbruik%20van%20vers%20vlees%20in%20Belgi%C3%AB%20in%202020.pdf

Figure 11. Part de marché des différents segments de distribution de la viande bovine entre 2016-2020 [31,32].

Pour les données relatives à 2021, l'Observatoire de la Consommation de l'APAQ-W achète et analyse des données GfK qui permettent (notamment) de connaître les parts de marché des différents segments de distribution en 2021. Les **Figures 12, 13, 14 et 15** présentent les parts de marché en Belgique et en Wallonie en valeur commerciale et en volumes d'achat dans le secteur de la distribution.

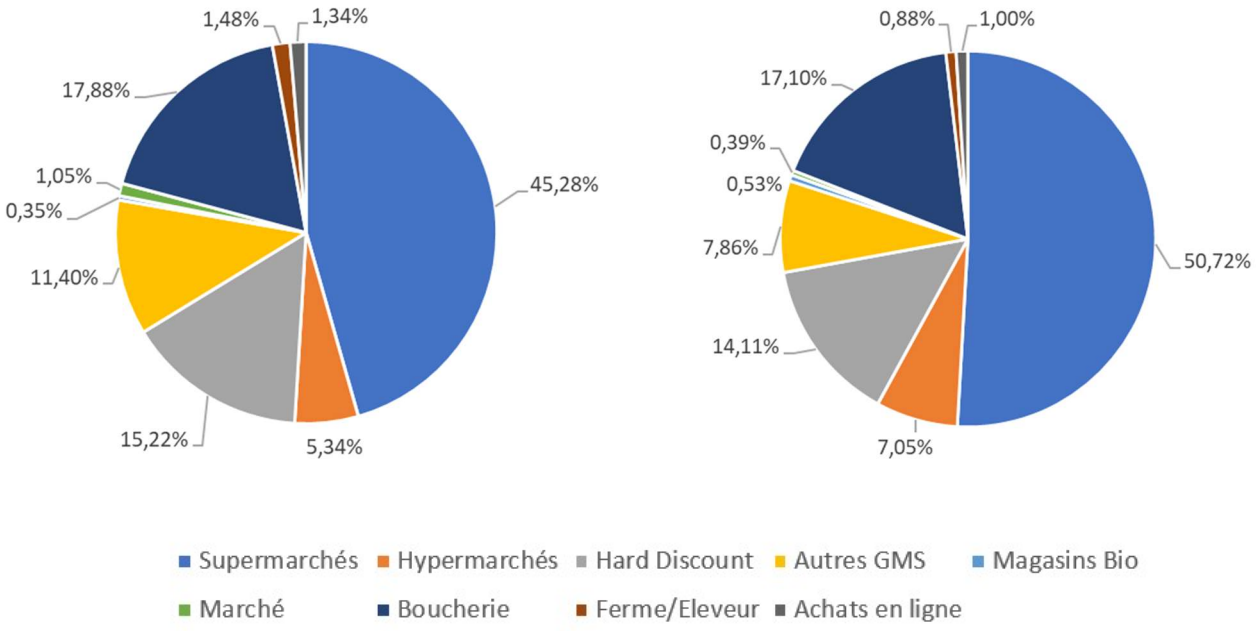

Figure 12 (à gauche). Part de marché de la viande bovine dans la distribution **en volume en Belgique en 2021.**

Figure 13 (à droite). Part de marché de la viande bovine dans la distribution **en volume en Wallonie en 2021**.

Les données GfK ont été communiquées par l'Observatoire de la consommation de l'APAQ-W et mise en graphe par l'auteur.

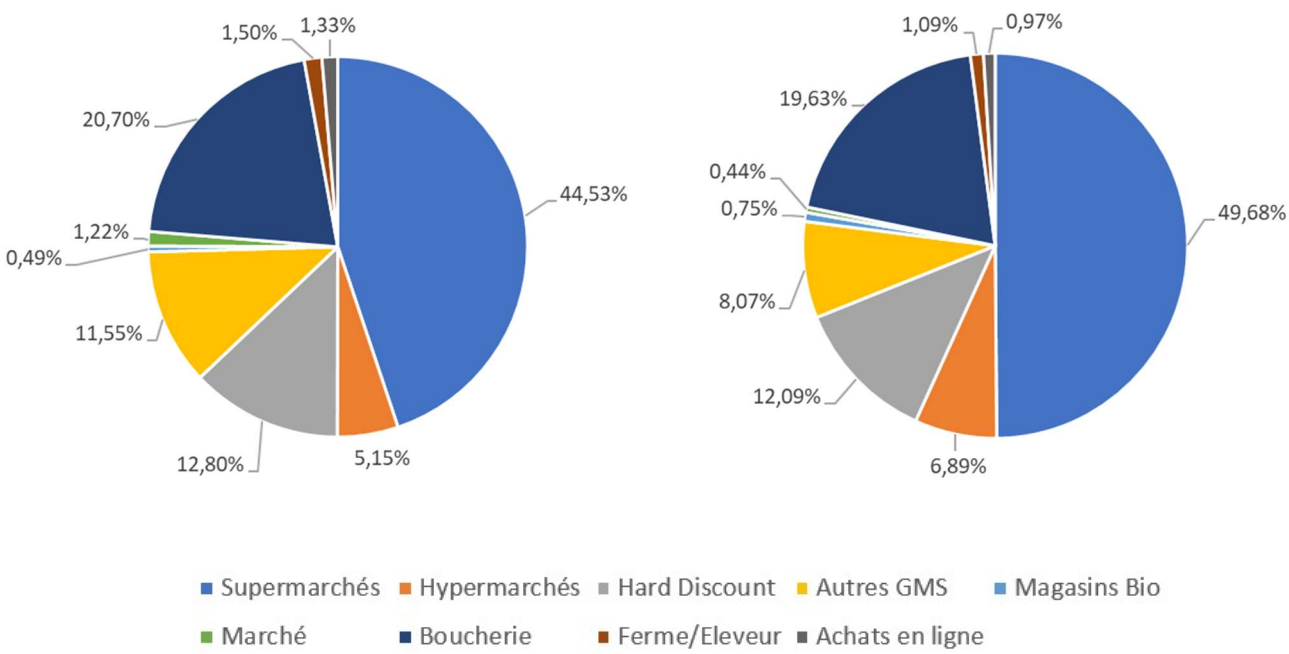

Figure 14 (à gauche). Part de marché de la viande bovine dans la distribution **en valeur commerciale en Belgique en 2021**.

Figure 15 (à droite). Part de marché de la viande bovine dans la distribution **en valeur commerciale en Wallonie en 2021**.

Les données GfK ont été communiquées par l'Observatoire de la consommation de l'APAQ-W et mise en graphe par l'auteur.

Le chiffre d'affaires des grandes et moyennes surfaces était de 47,2 mds € [36] , dont 9 à 10 % pourraient être issus du rayon boucherie, soit 4,25 à 4,72 mds €. Au niveau national, la distribution est marquée par la progression récente du hard mais surtout du soft discount qui pratiquent souvent du daily discount (promotions permanentes) qui ne favorise pas la valorisation de la viande bovine.

Selon une étude menée par Comeos [37], la grande distribution belge se fournit principalement en viande belge pour son approvisionnement en viande bovine (93 % en 2020).

Tableau 3 : Estimation de la part des produits alimentaires d'origine belge dans le secteur belge de la grande distribution en 2020 (communication Comeos).

Catégorie	Part d'origine belge
Bœuf	92,9%
Veau	88,3%
Porc	97,2%
Volaille	87,6%

[36] Comeos, 2022. *Le secteur général du food en Belgique*. https://www.comeos.be/sector/165/General-Food

[37] Communication personnelle de Comeos

3.4.2. Les boucheries

Les boucheries restent un maillon emblématique dans la distribution et la valorisation de la viande. En effet, le conseil que l'on trouve en boucheries, la qualité des viandes, charcuteries et plat préparés reste un facteur de choix pour de nombreux consommateurs bien que les prix pratiqués soient plus importants que dans d'autres canaux de vente. Le métier de boucher fait face à une diminution des vocations et est un métier en pénurie. Le nombre de boucheries familiales (hors grande distribution) est en diminution d'années en années en Belgique et s'élevait à 3 645 en 2015 [38].

3.4.3. Le circuit-court

L'évolution de la demande d'une partie des consommateurs pour des produits de proximité et le contexte économique des fermes a boosté le développement ces dernières années de la commercialisation en circuit court et la vente directe. Un nombre important d'éleveurs réalise de la vente de viande directement au consommateur sous la forme de colis de viande commandés au préalable en travaillant avec un boucher ou un atelier de découpe. Pour réaliser cette activité, ils doivent avoir une autorisation de l'AFSCA de commerce de détail. Par ailleurs, des éleveurs ont ouvert des boucheries à la ferme pour commercialiser une partie de leurs animaux directement aux consommateurs. Pour ce faire, une personne de l'exploitation agricole ou un employé doit obligatoirement avoir une licence de boucher (formation de 3 ans). *« Il n'existe pas de données officielles pour connaître le nombre d'agriculteurs qui commercialisent de la viande sous forme de colis. Mais, d'après l'AFSCA (2020), il existe en Wallonie 813 exploitations agricoles qui possèdent une autorisation de commerce de détail. Parmi celles-ci, certaines sont donc susceptibles de vendre de la viande pré-emballée, sous forme de colis de poids défini ou au détail, après que celle-ci ait été découpée et préparée dans un atelier hors de la ferme. Toujours selon l'AFSCA (2020), il y a en Wallonie 92 exploitations agricoles qui possèdent une autorisation de débit de viande. Celles-ci peuvent donc posséder leur propre atelier de découpe à la ferme et commercialiser leur viande au détail en direct au consommateur ou encore via des colis »* [39].

[38] PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne. Louvain-la-Neuve : 118 p.

[39] TURLOT A., JEROME E. et BEUVE-MERY J., 2021. *Production et commercialisation de viande bovine en circuit courts – Repères socio-économiques.*

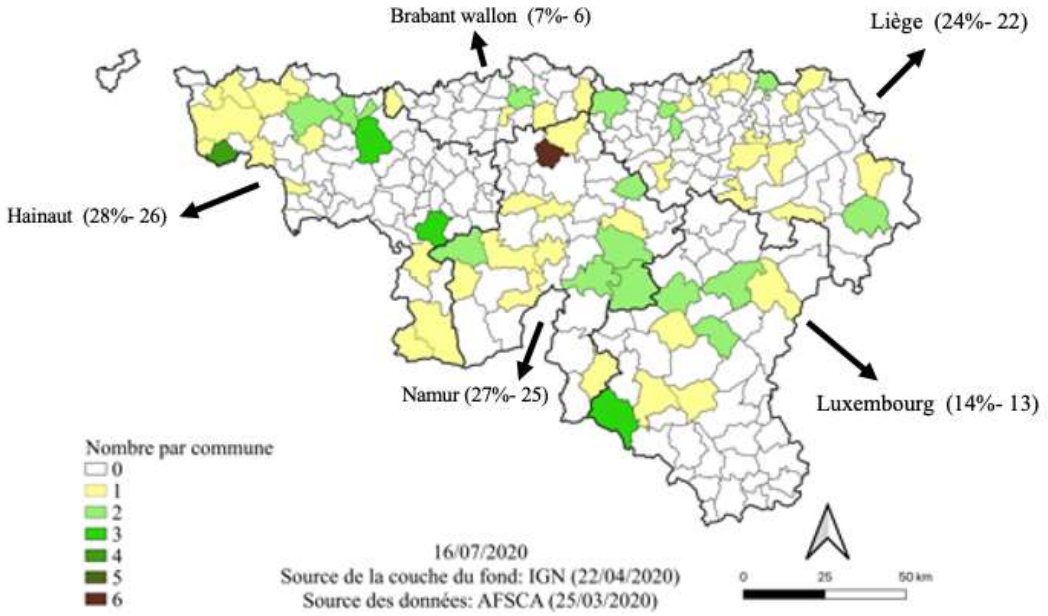

Figure 16. Répartition des boucheries à la ferme en Wallonie. Carte réalisée par Wuine sur base des données de l'AFSCA et fournie par DiversiFerm [40].

Il est également à noter que dans les filières longues (boucheries, grandes et moyennes surfaces, HoReCa) des partenariats de commercialisation en circuit-court se mettent également en place avec des producteurs seuls ou regroupés au sein de coopératives ou groupements pour valoriser leur viande.

Enfin, la viande présente en grande surface est en grande majorité issue de la production nationale, bien que l'on retrouve également de la viande importée dans certains points de vente.

3.5. Emploi dans la filière

Selon des auteurs français, le multiplicateur d'emploi indirect dans la filière bovine serait égal à 1,3, avec, pour 1 emploi en élevage, 0,3 emploi indirect dans les secteurs en amont, 0,7 dans les secteurs en aval, 0,2 dans les secteurs de la distribution alimentaire et 0,1 dans les services publics et semi-publics [41]. Si on se réfère ces chiffres et qu'on extrapole à la situation wallonne, on obtient presque 12 000 emplois liés à l'élevage bovin viandeux : (5 200 éleveurs, 1 560 travailleurs en amont, 3 640 travailleurs en aval, 1 040 personnes travaillant dans la distribution et en 520 employés du public / semi-public).

[40] Wuine N., 2020. *Etude socio-économique de la commercialisation en circuits-courts de viande bovine en Wallonie*. Travail de fin d'étude Gembloux Agro-Bio Tech ULiège.

[41] Lang et al., 2015. *Les emplois directs et indirects liés à l'élevage français*. https://hal.inrae.fr/hal-02738928/document

3.6. Import et export

Les acteurs wallons de la transformation sont relativement peu présents sur les marchés extérieurs et leur principale activité économique consiste en général à satisfaire le marché national. Toutefois, il est important d'avoir en tête que la Belgique est un petit pays avec une position centrale sur les routes de commerces. Dans le cas de la viande, il peut également s'agir d'animaux qui passent une frontière pour se faire abattre, découper voire transformer et retournent ensuite dans leur pays d'origine pour être consommés sous forme de viande ou de produits transformés.

Les exportations wallonnes de viande bovine représentent 84 millions d'euros pour la viande bovine fraîche et congelée (sur 585 millions d'euros au niveau national) et 21 millions pour des bovins vivants en 2019. Les exportations belges se dirigent principalement vers les pays limitrophes : 70 % des exportations de viande bovine se font vers l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (85 % pour la Wallonie) [42] .

A l'inverse, la Belgique importe de la viande venant de l'étranger (France, Irlande, Royaume Unie mais également d'Amérique du Sud). Le montant des importations belges de viande bovine était de 282 millions € en 2019 [43]. Ces importations concurrencent les filières locales notamment sur le segment de la restauration hors domicile où la viande belge a parfois du mal à se faire une place dans les menus.

[42] SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement 2020, b. *Tableaux de bord des secteurs animaux 2019.* https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/37828/Tableaux-de-bord-2018/3f7dcb4a-8b6d-4cea-9c22-3f83e6d217e8?version=1.6

[43] VLAM, 2020 c. *Vleesbarometer 2020 – Belgische import van vlees.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Belgische%20import%20van%20vlees%202010-2019.pdf

3.7. L'offre et la consommation

La production nette de viande bovine en Belgique (abattage des bovins en Belgique) était d'environ 254,5 KTéc en 2020 (dont 50,2 KTéc de viande de veaux). Elle était constituée des volumes abattus en Flandre et à Bruxelles (279 000 gros bovins et 283 000 veaux de boucheries pour un total de 160,1 KTéc) et des volumes abattus en Wallonie (217 000 gros bovins et 3 400 veaux de boucheries pour un total de 94,4 KTéc). Sur ces 254,5 KTéc, les volumes d'abattages de bovins se répartissent entre les régions comme présenté sur la **Figure 17**.

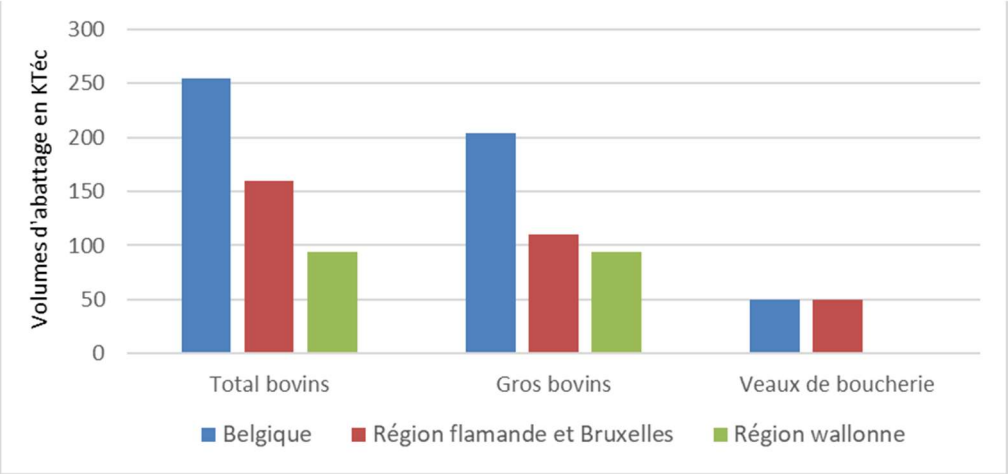

Figure 17. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins et de veaux de boucheries (en KTéc) en Belgique en 2020 en fonction de la localisation de l'abattage. Graphe réalisé sur base des données de Statbel.

Les données fournies par la CW3C et l'IVB permettent de mesurer l'importance de la quantité de viande issue des troupeaux viandeux et des troupeaux laitiers pour les bovins adultes abattus en Belgique. En Belgique 75 % des poids abattus sont issus du troupeau viandeux pur (BBB et races viandeuses diverses présentes sur le territoire) et des races mixtes (classification intermédiaire) (Figure 18). En Wallonie cette proportion est même plus importante (Figure 19). Le restant de la viande de bovins adultes (hors production de veaux de boucherie donc) est issu du troupeau laitier (vaches laitières, génisses et taureaux).

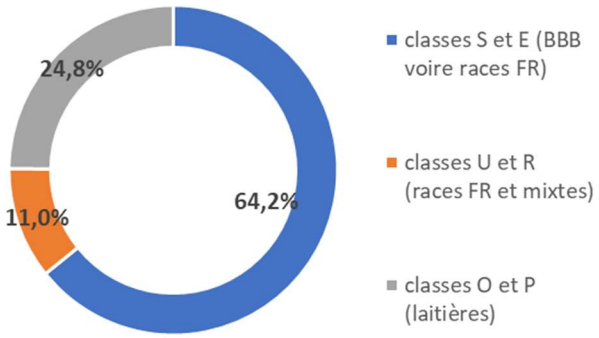

Figure 18. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins en poids abattus en Belgique en 2020 en fonction de la classification carcasse (Graphe réalisé par l'auteur sur base des données IVB et CW3C).

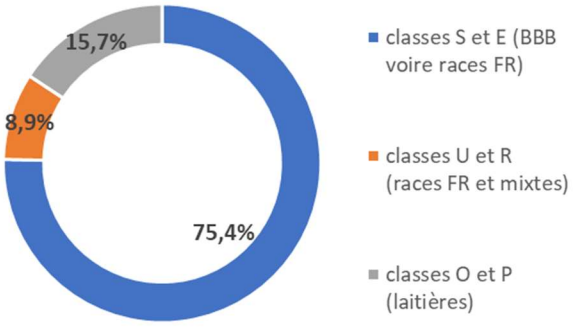

Figure 19. Répartition des volumes d'abattage de gros bovins en poids abattus en Wallonie en 2020 en fonction de la classification carcasse (Graphe réalisé par l'auteur sur base des données IVB et CW3C).

La méthode des bilans d'approvisionnement permet d'estimer l'offre en viande bovine sur le marché national en équilibrant la production nette avec les importations et exportations de viande bovine pour obtenir la consommation apparente (**Tableau 3**). Cette quantité est exprimée en poids carcasse, ce n'est donc pas la quantité de viande réellement consommée par les consommateurs. De plus, la consommation apparente de viande ne représente pas la quantité de viande ingérée et est surestimée parce qu'on ne tient pas compte du gaspillage, ni de la part de cette viande destinée à l'alimentation animale (pet food). Toujours est-il que les bilans d'approvisionnement permettent de mettre en évidence les tendances d'évolution de production nationale (qui est en diminution ces dernières années).

Tableau 4. Bilans d'approvisionnement de la viande bovine depuis 2010 calculés par Statbel en poids carcasse.

Viande bovine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production indigène brute	**281.634**	**277.809**	**272.418**	**255.506**	**256.962**	**260.500**	**269.120**	**271.270**	**267.990**	**252.392**	**252.138**	**226.119**
Exportation animaux vivants	48.667	29.335	16.439	17.071	13.849	14.349	13.854	17.136	25.057	35.019	36.808	23.446
Importation animaux vivants	30.209	23.808	6.301	11.477	14.554	21.726	23.097	27.401	34.379	46.376	39.178	44.448
Production nette	**263.176**	**272.282**	**262.280**	**249.913**	**257.666**	**267.877**	**278.362**	**281.536**	**277.312**	**263.750**	**254.509**	**247.122**
Exportation (viandes et préparations)	147.983	169.465	163.342	150.086	160.060	172.280	183.848	203.272	196.035	181.945	155.108	158.997
Importation (viandes et préparations)	83.524	77.292	75.034	70.989	75.439	76.990	70.923	83.834	86.514	81.713	76.257	89.231
Consommation humaine apparente	**198.717**	**180.109**	**173.971**	**170.816**	**173.046**	**172.587**	**165.438**	**162.099**	**167.791**	**163.517**	**175.657**	**177.356**

Idem kg/habitant	18,33	16,45	15,76	15,39	15,52	15,40	14,68	14,32	14,75	14,30	15,28	15,39
% auto-approvisionnement	**141,7**	**154,2**	**156,6**	**149,6**	**148,5**	**150,9**	**162,7**	**167,3**	**159,7**	**154,4**	**143,5**	**127,5**

La consommation domestique de viande (toutes espèces) a diminué de 10 % entre 2010 et 2019 en Belgique [44]. La consommation de viande bovine a été la plus impactée (-17% entre 2010 et 2020 en passant de 12,8 kg à 10,7 kg par personne et par an) d'une part à cause de son prix et de l'autre à cause des discours négatifs ciblés contre la viande rouge. Cette réduction de la consommation s'est faite au bénéfice de la volaille et les produits transformés à base de porcs qui sont meilleur marché. La viande de porc occupe le 1er rang de la viande consommée en Belgique (51 % des volumes) devant la volaille (21 %) et la viande de bœuf (17 %), en effet les charcuteries étant très souvent à base de porc. La **Figure 20** montre l'évolution de la consommation de viandes en Belgique de 2011 à 2021 en kilo de viande par habitant et par an.

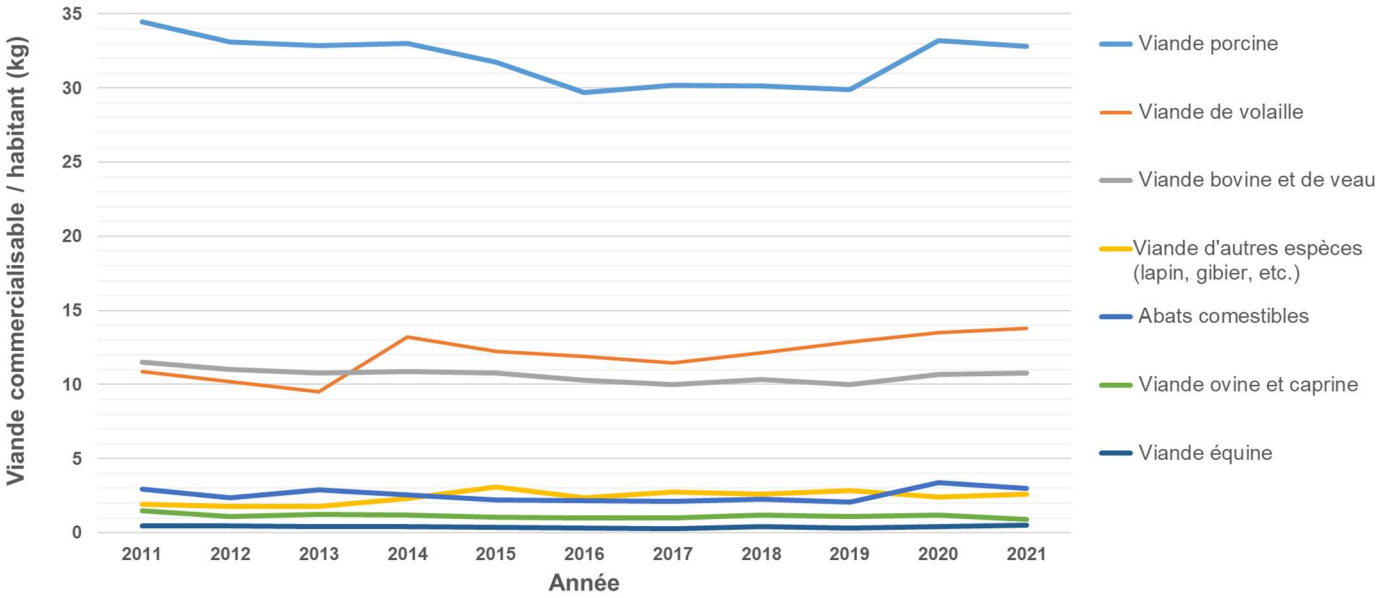

Figure 20. Évolution de la consommation apparente de viande en Belgique calculée par bilan d'approvisionnement depuis 2011 en kilo de viande par habitant et par an.

Cependant, les années 2020 et 2021 sont venues annuler cette tendance à la baisse (sous l'effet du COVID et des confinements probablement). La consommation de viande est revenue au niveau observé il y a une dizaine d'années (avec un renforcement de la part de la viande de porc et de volailles et une réduction de la viande bovine, ovine et d'autres espèces). L'avenir nous dira si cette crise a eu un impact ponctuel ou structurel sur la quantité de viande consommée par les Belges.

[44] STATBEL, 2022. *Bilans d'approvisionnement*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12

En 2016, 37 % des Belges déclaraient manger moins de viande que l'année précédente. 28 % disaient envisager d'encore réduire leur consommation à l'avenir. Cependant, on n'observe pas d'augmentation significative du nombre de végétariens en Belgique (4%). La baisse de consommation serait plutôt liée à une diminution de la fréquence de consommation d'une partie de la population qui alterne plus souvent entre viande et autres sources de protéines [45].

Les Belges mangent de la viande sur une base régulière, 92 % d'entre eux en mangent au moins une fois par semaine et 57 % déclarent manger de la viande 4 fois ou plus par semaine [46].

Enfin, la CE envisage une diminution de la consommation de viande bovine de 8,5 % entre 2021 et 2031 pour l'UE, passant de 10,6 kg à 9,7 kg par habitant [47].

3.5.1. Lieux de consommation

En Belgique, 68 % de la fréquence de consommation de viande bovine se réalise à domicile, le reste se réparti entre l'HoReCa (15 %), les repas de familles / entre amis (8 %) et la consommation sur le lieu de travail ou d'enseignement (4%) et autres (5 %) [48]. On remarque que la viande bovine est consommée presque 1 fois sur 4 en RHD (Horeca, collectivités et évènementiel). Ce segment de marché est donc important pour les opérateurs de la filière.

[45] FEBEV, FENAVIAN, AGROFront 2019. *Position Papers pour le secteur de la viande : 2ème partie : Economie.*

[46] VLAM, 2021. *Thuisverbruik van vers vlees in België in 2020.*

[47] EC, 2021. *EU agricultural outlook for markets, income and environment, 2021-2031*. European Commission, DG Agriculture and Rural Development.

[48] VLAM, 2020 a. *Thuisverbruik van vless in Belgïe 2019*. https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Thuisverbruik%20vlees%20Belgi%C3%AB%202019.pdf

3.8. Synthèse des flux

Pour estimer les flux au sein de la filière viande bovine en Wallonie et en Belgique, plusieurs sources de données ont été utilisées (STATBEL, SPW, données SANITEL (ARSIA et DGZ), données d'abattages (IVB et CW3C), Biowallonie, etc.

Afin d'estimer le devenir des bovins en fonction de leur sexe et de leur type racial (ici viandeux ou laitiers) et par manque de données qui permettent d'avoir une vue d'ensemble, des estimations ont été réalisées sur base d'une méthodologie développée par Petel et al. en 2019 (Sytra – UCL) qui a été adaptée suite à des échanges avec des partenaires de la filière pour tenter d'obtenir des estimations solides. Il faut préciser que ces estimations sont à prendre avec des précautions au vu des incertitudes et nombreuses hypothèses utilisées. Toutefois, en l'absence de meilleure données, ces estimations sont intéressantes pour donner des ordres de grandeurs et tirer quelques enseignements sur les flux au sein de la filière viandeuse et entre celle-ci et les filières laitières et veaux de boucherie qui sont interconnectées. La méthode est les hypothèses utilisées sont détaillées dans l'Annexe II.

Les **Figures 21 et 22** reprennent la synthèse des flux de la filière viande bovine en Wallonie et en Belgique.

Figures 21 et 22 Synthèse des flux de la filière viande bovine en Wallonie et en Belgique en 2020.

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Synthèse des flux pour la BELGIQUE – chiffres 2020

CHEPTEL BOVINS

2 335 000 bovins[1] dont 112 000 bio [2], 17 540 détenteurs[1]

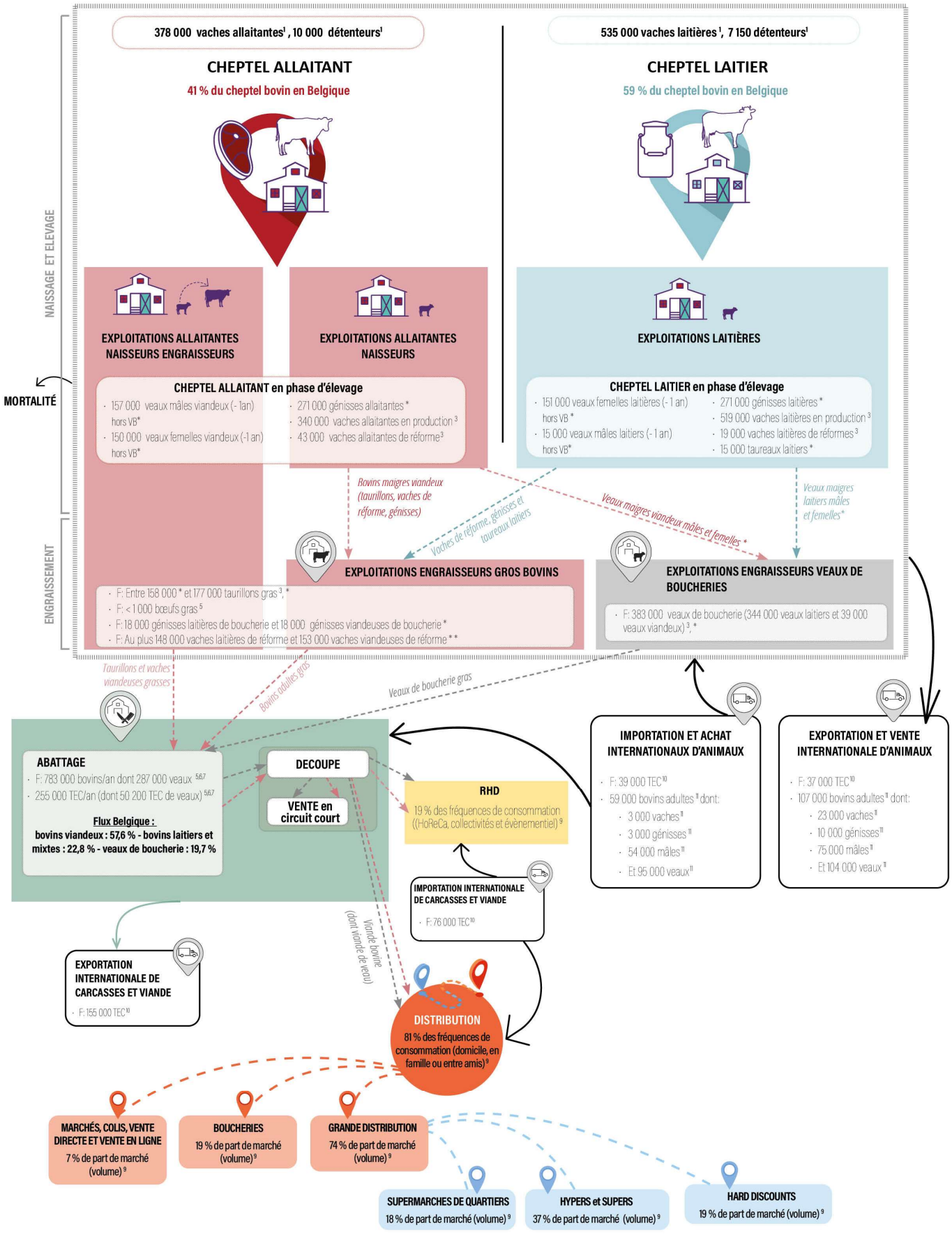

Synthèse des flux pour la WALLONIE – chiffres 2020

COLLÈGE des PRODUCTEURS

CHEPTEL BOVINS

1 069 000 bovins[1] dont 106 000 bio[2], 7 640 détenteurs[1]

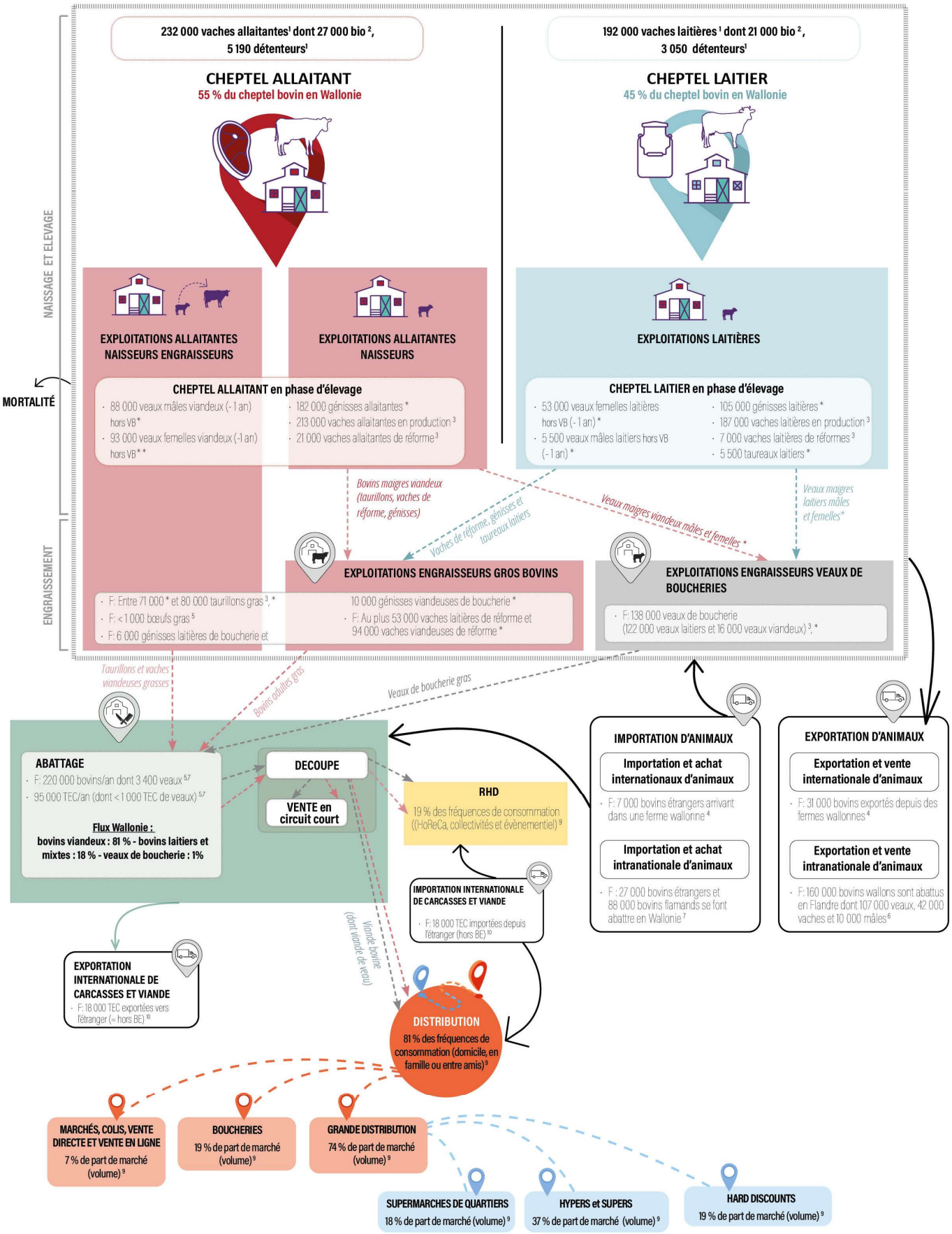

1. SPW Agriculture, 2022. Etat de l'agriculture wallonne ; https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2-1.html, https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2.html#, https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_1.html
2. Biowallonie, 2022. Les chiffres du bio 2021 en Wallonie. https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2022/07/Chiffres-du-bio-2021.pdf
3. STATBEL, 2022. Chiffres agricoles 2021. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures
4. ARSIA, différentes données fournies et analysées par communications personnelles.
5. STATBEL, 2022. Animaux abattus (données AFSCA). https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus#panel-13
6. IVB, 2021. Données d'abattage des bovins en Flandre. Communications personnelles.
7. CW3C, 2021. Données d'abattages des bovins en Wallonie. Communications personnelles et http://www.cw3c.be/pages/statistiques.php
8. SOGEPA. 2016. Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande bovine. https://www.sogepa.be/assets/72be2827-a9b9-4365-b5dc-948725c5415d/sogepa-etudeviande-bd.pdf
9. VLAM 2021. Thuisverbruik van vers vlees steeg in België met 12 % en 2020: https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2021-08/Thuisverbruik%20van%20vers%20vlees%20in%20Belgi%C3%AB%20in%202020.pdf
10. STATBEL, 2022. Bilans d'approvisionnement. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12
11. Communications personnelles de la DAEA du SPW.

* Estimation interne réalisée avec des acteurs de la filière sur base de données de STATBEL (recensement du cheptel) et de la méthode développée par Petel et al. (UCL – SYTRA) en 2019.

Cheptel = dans la partie « cheptel », les nombres présentées sont issus de recensement du nombre d'animaux présents à un temps T (typiquement lors du recensement de cheptel effectué le 15 nov et publié par STATBEL).

** idem. Attention que ces chiffres sont calculés sur base du troupeau de vaches et d'un taux de renouvellement (27,5 % pour les vaches laitières et 40 % pour les vaches viandeuses) sans tenir compte du solde commercial (import – export). Or ce solde est de 20 000 pour les vaches et 7 000 pour les génisses.

Flux = nombre d'animaux ou volume concerné par le segment concerné (cadre ou flèche) sur une année. Ici l'année 2020.

VB = veaux de boucherie

3.9. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

3.9.1. Promotion

- Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W) : assure la promotion de l'image de l'agriculture wallonne et de ses produits, sur un plan général et générique, et la promotion des producteurs et des produits agricoles et horticoles.

3.9.2. Encadrement

- Association wallonne de l'élevage asbl (Awé) : propose des conseils personnalisés et d'outils adéquats pour mieux gérer le suivi du troupeau d'un point de vue génétique et technico-économique. L'asbl a réorganisé ses activités au sein de deux asbl ; Elevéo pour les services aux éleveurs et Inovéo pour les activités liées à la génétique.

- Association régionale de santé et d'identification animales (ARSIA) : encadre les éleveurs dans la réalisation de leurs obligations et besoins en matière d'identification et de santé animales et assiste les vétérinaires dans leur travail de diagnostic et de suivi sanitaire de troupeau.

- Biowallonie : assure le conseil technique auprès des producteurs wallons « bio ».

- DiversiFerm et Accueil Champêtre en Wallonie : accompagne des agriculteurs-transformateurs et des artisans de l'agro-alimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts.

- Fourrages mieux : asbl qui assure un encadrement dans la gestion des surfaces fourragères (prairies, luzerne, céréales immatures et betteraves fourragères).

- Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), Fédération unie de groupements d'éleveurs et agriculteurs (FUGEA) et Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB) : syndicats qui assurent des services de conseils techniques et/ou comptables auprès des agriculteurs wallons en plus de leurs missions de représentation.

- Service opérationnel du Collège des producteurs (SoCoPro) : les missions du Collège des producteurs s'articulent autour de trois axes stratégiques : élaborer et faire valoir l'avis des producteurs, être un point relais des informations sur les filières grâce aux plateformes Filagri (professionnel) et Celagri (grand public) et faciliter des initiatives économiques au sein des filières. La SoCoPro assure l'animation des Commissions Filières qui ont travaillé sur des plans de développement des filières agricoles wallonnes.

3.9.3. Recherche

Plusieurs structures publiques mènent des projets de recherche qui touchent directement ou indirectement la filière viande bovine en Wallonie : l'Awé groupe (Elevéo et Inovéo), le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et les Facultés de Médecine vétérinaire et de Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège (ULiège).

3.10. Constitution du prix

Comme évoqué précédemment, les circuits de la viande bovine sont complexes, divers et fluctuants. Le SPF économie, P.M.E., classes moyennes et énergie a réalisé en 2018 des estimations des marges pour les trois grandes étapes de la chaîne : la production, la transformation et la distribution 49. Des données plus récentes sont également reprise dans cette partie.

3.10.1. Production

Le stade de la production se compose de deux activités : d'abord celle de l'élevage de l'animal, qui va de la naissance jusque soit l'abattage, soit l'entrée dans une filière d'engraissement. Celle-ci constitue alors le deuxième grand stade de la production.

Pour le calcul de la rentabilité, les estimations de base ont été réalisées par la Direction de l'analyse économique agricole (DAEA) de la Région wallonne et traitées par le SPF économie. Les dernières données disponibles à l'époque étaient celles pour l'année comptable 2015 (**Tableau 5**) et ont été établies sur base d'un échantillon d'entreprises très spécialisées et intégrées, c'est-à-dire dont les activités sont (presque) exclusivement orientées vers l'élevage et l'engraissement de bovins viandeux.

[49] SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2018. *Étude de la composition du prix de la viande bovine.* Bruxelles : SPF, 28 p.

Tableau 5. Rentabilité des exploitations spécialisées en viande bovine en Région wallonne (2015).

	€/kg (poids vif)
1. Revenu de la production	4,55
- Produits des bovins	*3,36*
- Aides PAC	*0,91*
- Vente de culture	*0,18*
- Autres produits	*0,09*
2. Coûts de la production	4,01
- Coûts variables	*2,35*
- Coûts fixes	*1,66*
3. Solde pour rémunération du travail familial	0,54

Sur cette base, le solde des producteurs n'est pas suffisant pour rémunérer le travail familial. Il manquait environ 0,23 €/kg poids vif (0,35 €/kgec) pour couvrir une rémunération équivalente à un revenu minimum (en référence à la commission paritaire 144 pour un ouvrier agricole non qualifié établissant le barème minimum à 10,24 €/h).

Une étude réalisée par Daniel Jacquet [50], conseiller de gestion de l'Awé, conclut que sur la période entre 2010 et 2020 le revenu total moyen des producteurs de viande bovine avoisine les 37 000 €/UTT ; il est toutefois à noter que : i) 50 % de ces revenus proviennent d'activités non liées à la production de viande (ventes de cultures et aides PAC), ii) si on ne tient compte que de l'atelier viande, le résultat d'exploitation est négatif (−18 000 €/UTT en moyenne) et iii) que l'éleveur « bio » compense ce déficit par plus d'aides (spécifiques au « bio »).

L'estimation réalisée dans le cadre de ce plan (Annexe I) montre qu'il manque environ 1,05 € /kg carcasse (1,0 pour les mâles et 1,1 pour les femelles) pour permettre à un éleveur engraissé spécialisé de BBB pour couvrir ses coûts de production et se dégager une marge brute de 50 000 € / an avant impôts et charges sociales. Il serait intéressant de faire le calcul pour du bétail de races françaises mais les données sont moins nombreuses et les estimations compliquées.

[50] LORENZEN P.-Y. (2019). Moins variable qu'en élevage laitier, mais peu élevé ! *Le Sillon Belge*, **3852**, 16–17. Chiffres actualisés via une communication personnelle d'Elevéo.

Les écarts observés entre les revenus exprimés par unité de surface selon les orientations technico-économiques [OTE] sont toujours présents lorsque le revenu est exprimé par unité de travail. Le revenu du travail des fermes d'orientation viandeuse est en retrait par rapport aux autres secteurs de production avec un revenu par unité de travail deux à trois fois inférieur (**Figure 23**) [51].

Figure 23. Revenu du travail total de l'exploitation wallonne par Unité de Travail (UT) selon l'Orientation Technico-Economique (OTE) en 2020. SPW 2022.

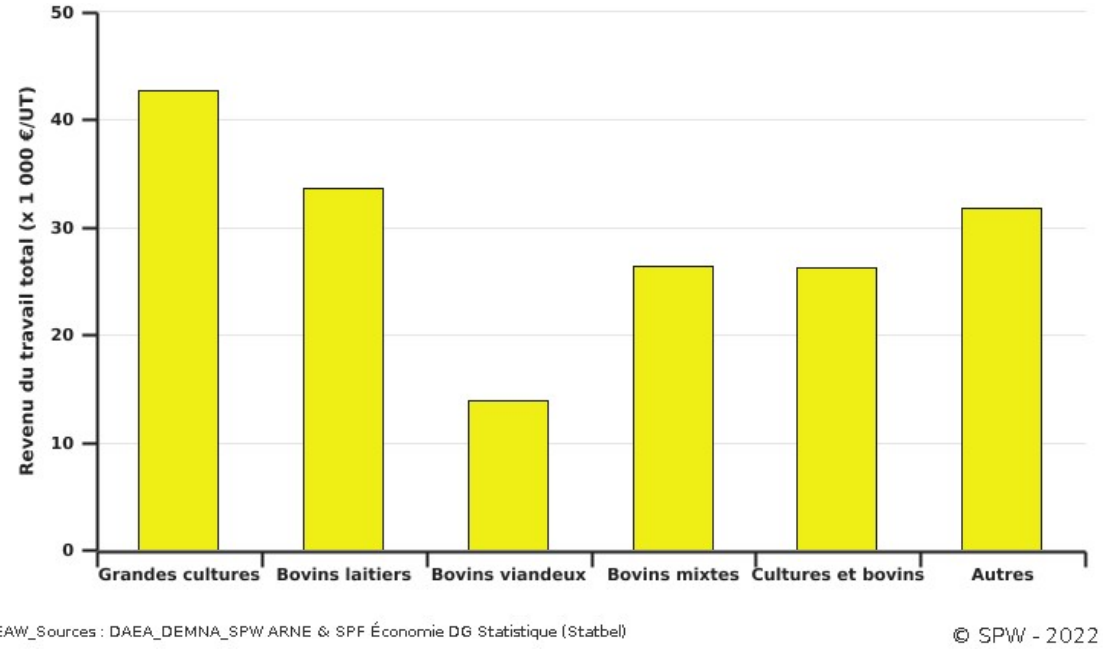

3.10.2. Transformation et distribution

Le second maillon analysé comprend l'abattage, la découpe et le portionnage (préemballage sous la forme de barquette). Le troisième et dernier maillon est celui de la distribution. Pour estimer les marges de ces différentes étapes, nous utilisons des données issues de la Fédération Belge de la Viande (FEBEV) du mois d'octobre 2018 et publiée par le SPF économie (**Tableau 6**). Le calcul correspond à une situation « standard » et idéale, c'est-à-dire fictive. Elle implique notamment que toute la production est vendue aux clients habituels. Le calcul porte sur une activité « moyenne » (qui englobe la vente de carcasses et de produits finis) sans tenir compte des pertes et en considérant une répartition équilibrée de la carcasse. Dans ce calcul, la marge totale brute de la grande distribution est estimée et fixée à 30 %. Selon ce calcul, 34 % du prix final reviendrait à l'éleveur. Les activités de transformation et de distribution constitueraient, respectivement, 34 et 31 % du prix final.

Ces calculs devraient être actualisés au vu des évolutions de prix et de coûts de production connus au sein de la filière depuis que cette étude a été publiée.

[51] SPW, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne.* https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/A_III_b.html

Tableau 6. Répartition des coûts et marges dans la filière viande bovine selon la FEBEV en octobre 2018.

	Taureaux AS2			Vaches DE2		
	€/kg vif	€/kg carcasse	€/kg viande	€/kg vif	€/kg carcasse	€/kg viande
1. Elevage						
Prix payé à l'agriculteur sur pieds	3,33	4,83	6,31	2,85	4,52	6,22
- Rapport poids carcasse/poids vif (rendement carcasse)		*69 %*			*63%*	
Sous-total	**3,33**	**4,83**	**6,31**	**2,85**	**4,52**	**6,22**
% total		**34 %**			**34 %**	
2. Abattage et découpe						
Coûts d'abattage	0,17	0,24	0,32	0,14	0,23	0,32
Résultats du 5e quartier	− 0,13	− 0,19	− 0,25	− 0,07	− 0,12	− 0,16
Main d'œuvre pour le désossage P.A.T., emballage et consommables	0,48	0,70	0,92	0,44	0,70	0,96
Rendement de découpe (81,0 % pour AS2 et 76,5 % pour DE2)		*81 %*			*77 %*	
Main d'œuvre pour le portionnage, emballage et consommables	1,90	2,75	3,60	1,65	2,62	3,60

- Rendement de portionnage		*95 %*			*95 %*	
Marge sur le prix de revient du grossiste après coûts directs et avant frais fixes (10 %)	0,57	0,83	1,09	0,50	0,80	1,09
Coût de transport vers centrale ou point de distribution (varie de 0,25 à 0,95 €/kg)	0,32	0,46	0,60	0,27	0,44	0,60
Frais APAQ-W/Vlam, AFSCA, AIP, impact taxe kilométrique et autres frais…	0,02	0,03	0,04	0,05	0,07	0,10
Sous-total	**6,66**	**9,65**	**12,62**	**5,83**	**9,26**	**12,74**
% total		**34 %**			**35 %**	
3. Distribution						
RFA et remises diverses distributeur (en % sur CA)	0,35	0,51	0,66	0,31	0,49	0,67
Marge distributeur sur le prix d'achat 30 % (de 15 à 45 %)	2,10	3,05	3,98	1,84	2,92	4,02
TVA	0,55	0,79	1,04	0,48	0,76	1,05
Sous-total (prix de vente au consommateur)	**9,66**	**14,00**	**18,30**	**8,46**	**13,43**	**18,47**
% total		**31 %**			**31 %**	

4. ANALYSE SWOT

L'analyse approfondie de l'environnement a été effectuée par une application du modèle SWOT lors de l'écriture du plan en 2018-2019. Dans ce modèle, les forces et faiblesses (S pour *strenghts* et W pour *weaknesses*, respectivement) ont une perspective interne, alors que les opportunités et les menaces (O pour *opportunities* et T pour *threats*, respectivement) ont une perspective externe. Les résultats de cette analyse ont été regroupés autour de six axes : « gouvernance interne », « politique », « économique », « environnemental », « socioculturel » et « santé publique » (**Tableau 7**). Une actualisation du contenu de cette SWOT a été réalisée en 2022.

Tableau 7. Analyse SWOT de la filière viande bovine wallonne.

	Atouts	Handicaps
Internes	**Gouvernance interne**	
	- Systèmes d'assurance de la qualité	- Communication et image (s'améliore) - Demande en bio plus faible que la production de bétail maigre - Viande indigène peu mise en valeur dans la restauration
	Économiques	
	- Exploitations indépendantes et familiales - Autosuffisance (mais menacée)	- Filière disposant de marges très faibles
		- Engraissement encore souvent réalisé en Flandre ou à l'étranger - Rentabilité des élevages - Surcapacité des structures d'abattage souvent vétustes et manque d'investissements mais pression sur l'abattage de proximité - Perception du consommateur que la viande bovine est chère (par rapport à d'autres protéines) - Difficulté à valoriser toute la carcasse (équilibre carcasse) et succès du haché - La viande reste un produit d'appel dans la distribution
	Environnementaux	
	- Élevage en prairie et lien au sol de la production - Maintien et entretien des zones rurales	- Empreinte carbone liée à la fermentation entérique
	- 50 % de la SAU wallonne est de la prairie (valorisée par des ruminants pour la production de lait et de viande)	
	- Valorisation de co-produits des industries agro-alimentaires (économie circulaire)	
	Socioculturels	
	- Longue tradition, artisanat et authenticité. Soutenir la formation des métiers de la filière qui peinent à attirer des jeunes (bouchers, abatteurs, etc.).	- Diminution rapide du nombre d'éleveurs (âge médian 57 ans)
		- Charge de travail et astreinte journalière des éleveurs
		- Pénibilité des métiers de la transformation et difficulté à trouver des travailleurs
	Santé publique	
	- Fourniture d'un aliment sain (viande rouge maigre)	

Externes	**Politiques**	
		- Accord commerciaux de l'UE qui ouvriraient le marché de la viande (développement de clauses miroirs ?) - Accord nitrates en Flandre (réduction du cheptel à prévoir)
	Économiques	
	- Marché « imperméable » - Segmentation du marché qui se développe - La viande bovine est relativement fort consommée en RHD (vitrine importante mais pas toujours au bénéfice des viandes locales) - Augmentation de la consommation de viande hachée et burgers - Certains consommateurs sont prêts à payer plus pour un produit durable et/ou local - Production de bétail bio excédentaire (races diversifiées)	- Compétitivité élevée au niveau mondial - baisse du pouvoir d'achat du consommateur - impact du changement climatique et des évènements climatiques extrêmes sur la productivité et les coûts de production - accès à la terre compliqué et reprise des fermes nécessite un capital important (élevage des petits ruminants plus accessible)
	Socioculturels	
	- Perception positive de l'élevage wallon - Consommateurs conscients des efforts faits pour la filière en termes de bien-être et durabilité - La consommation s'est stabilisée - Popularité du bœuf	- Manque de reconnaissance des éleveurs et des filières d'élevage (transformation comprise) - Préoccupations sociétales plus fortes : bien-être animal et environnement - Mouvements anti-viande - Manque de connaissance sur les différents produits (catégories, races, labels, etc.). - Le consommateur passe de moins en moins de temps à cuisiner
	Santé publique	
	- Contrôles sanitaires efficaces	

4.1. Forces

Gouvernance interne. Des systèmes de qualité et de certification tels que Belbeef garantissent la qualité et la sécurité alimentaire (normes européenne et nationales).

Économiques. Une agriculture familiale se caractérise par des exploitations dans lesquelles le chef d'exploitation et sa famille sont indépendants économiquement, prennent les décisions, contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du travail et du capital. Le maintien d'une agriculture familiale en Région wallonne assure la préservation de la diversité et de la multifonctionnalité de son agriculture. De plus, l'élevage bovin peut s'inscrire dans une économie circulaire (les produits résiduels provenant d'une activité de production sont utilisés comme intrants pour une autre activité et ne sont plus considérés comme déchets). Finalement, la viande indigène occupe une part majoritaire dans le marché national.

Environnementaux. Les prairies représentent et cultures fourragères représentent 50 % de la SAU wallonne et sont majoritairement valorisées par des ruminants (pour la production de viande, lait, l'entretien des paysages

voire la production de laine). Les prairies sont des surfaces extensives en intrants. L'élevage permet de valoriser des territoires qui ne peuvent être cultivés (prairies « obligées »), comme c'est le cas dans de nombreuses zones de l'Ardenne. Il contribue, entre autres, à la préservation et à l'enrichissement de la biodiversité, à l'apport de matière organique dans les sols et au stockage de carbone dans les sols de prairies et les haies et arbres. Les animaux nés et élevés en Wallonie gardent un lien fort au sol (pâturage). Grâce à l'élevage, une quantité importante de coproduits de l'industrie agro-alimentaire peut être valorisée en production animale (feed). L'efficience brute des ruminants (protéines comestibles produites par protéine consommée) est faible mais l'efficience nette (protéines comestibles produites par protéine comestible consommée par le bovin) est bien meilleure (et positive dans certains systèmes de production).

Socioculturels. L'élevage de bovins en Wallonie possède une longue tradition, et les producteurs et artisans révèlent dans leurs produits toute l'authenticité du terroir wallon.

Santé publique. D'un point de vue nutritionnel, la viande doit son importance dans un régime équilibré à la qualité élevée de ses protéines, qui contiennent plus d'acides aminés essentiels, avec un meilleur profil et une meilleure digestibilité que les protéines végétales. Elle est riche en vitamine B12, en fer (biodisponible), en zinc, etc. La viande de bœuf commercialisée en Wallonie est généralement maigre. En Belgique, la viande bovine mise sur le marché est contrôlée et respecte des standards d'hygiène alimentaires hauts.

4.2. Faiblesses

Gouvernance interne. La filière garde un déficit d'image auprès d'une partie du grand public. Concernant les modes de production, la majorité des bovins bio sortent de la filière « bio » pour repasser dans la filière conventionnelle. Généralement il s'agit de bêtes maigres vendues par les naisseurs « bio » à des ateliers d'engraissement conventionnels ou des marchands pour l'export, la plus-value de la certification « bio » est alors nulle. Au niveau de la distribution, un ratio porc/bœuf élevé dans les hachés contribue à une consommation plus faible de viande bovine. De plus, la viande indigène n'est pas assez mise en valeur par la restauration, qui fait souvent de la publicité en faveur des viandes importées (recherche de goûts nouveaux).

Économiques. La filière viande bovine dispose en général de marges très faibles, à commencer par les élevages qui manquent fréquemment de rentabilité. Une part importante des revenus des éleveurs bovins dépendent des aides PAC. Ensuite vient la surcapacité (au niveau régional) des structures d'abattage souvent vétustes et un manque d'investissement dans les outils industriels. Finalement, il y a une pression importante sur le prix du produit final, dont la fixation ne dépend que très peu ou pas du tout des producteurs. La viande reste un produit d'appel dans la grande distribution, ce qui ne favorise pas la rentabilité et la compétitivité de la filière. L'évolution de la consommation (une part de plus en plus importante de la viande bovine est consommée hachée) entraîne une pression sur la valorisation des carcasses. Par ailleurs, l'élevage bovins n'est plus toujours la meilleure façon de valoriser des prairies et fourrages (compétition au niveau de la valorisation de ces surfaces avec les autres élevages de ruminants (dont les ovins) et la valorisation de biomasse par méthanisation.

Socioculturelles. Le métier d'éleveur manque de popularité parmi les jeunes, ce qui fait qu'environ 6 % des agriculteurs wallons (tous secteurs confondus) ont moins de 35 ans et environ la moitié 57 ans et plus.

Environnementaux. Les ruminants valorisent la cellulose présente dans des prairies et cultures fourragères grâce à la fermentation entérique qui relargue du méthane dans l'atmosphère. L'empreinte carbone d'un kilo de viande bovine est donc mauvaise en comparaison à d'autres sources de protéines (animales ou non). L'efficience brute des ruminants (protéines comestibles produites par protéine consommée) est faible mais l'efficience nette (protéines comestibles produites par protéine comestible consommée par le bovin) est bien meilleure (et parfois positive dans certains systèmes de production).

Socioculturels. La continuité de la filière wallonne et belge nécessite que des jeunes se lancent dans le métier d'éleveurs pour renouveler la génération qui arrive à l'âge de la pension (la ½ des éleveurs ont plus de 57 ans). La faible rentabilité, l'importance des capitaux à mobiliser pour reprendre un atelier d'élevage viandeux et la charge de travail (quantité et astreinte journalière) sont les principaux facteurs qui expliquent ce manque de succès de la profession chez les jeunes. Le rôle sociétal de l'éleveur et des travailleurs de la filière doit aussi être mieux reconnu par nos concitoyens.

4.3. Opportunités

Économiques. Le marché de la viande belge est imperméable, ce qui favorise la vente des viandes indigènes. Au niveau des habitudes de consommation, une augmentation de la consommation de viande hachée (y compris « premium » pour la fabrication des hamburgers) et des dépenses pour la restauration hors domicile constituent des opportunités d'ajouter de la valeur au produit. De même, il y a un nombre croissant de consommateurs (55 % en 2018 contre 39 % en 2011) qui sont prêts à payer plus pour un produit durable. En 2014, 45 % des consommateurs trouvaient que la viande était trop chère. En contraste, ils ne sont que 33 % en 2018.

Socioculturelles. Les citoyens ont en général une perception positive de l'élevage wallon et 57 % (contre 45 % en 2011) en sont conscients des efforts faits par la filière en termes de bien-être et durabilité. Ceci contribue au fait que le consommateur wallon continue à manger de la viande (taux de pénétration journalier 58 % pour la viande fraîche) et à la popularité du bœuf (perçu comme un aliment délicieux, nutritif et qui permet de préparer des plats variés).

Santé publique. Les contrôles sanitaires officiels effectués par les autorités compétentes et leurs résultats favorables garantissent la qualité et donnent une bonne image de la viande bovine au niveau national et international.

4.4. Menaces

Politiques. La multiplication des accords de libre-échange entre l'Union européenne et des régions tierces menace des agriculteurs européens d'une concurrence trop forte car la viande bovine en provenance de ces pays pourrait être vendue moins cher que la viande européenne tout en étant produite avec des normes souvent plus basses (sanitaires, traçabilité, environnement, etc.). La mise en place de clauses miroirs dans ces accords est vue comme une nécessité.

Économiques. La viande est désormais soumise aux fluctuations du commerce mondial et à la volatilité des prix. L'Union européenne a l'une des réglementations les plus exigeantes en matière sanitaire, environnementale et de bien-être animal. Associée aux conditions sociales et climatiques, elle implique souvent des coûts de production supérieurs et une moindre compétitivité de la viande de l'Union européenne. Avec la relance post-Covid, l'Europe est entrée dans une phase de crise économique avec une diminution du pouvoir d'achat de la plupart des consommateurs suite à une inflation galopante. Il est trop tôt pour dire quelle sera la durée de cette crise ainsi que son impact sur la consommation de viande bovine (aliment relativement coûteux).

Socioculturelles. La remise en question du métier d'éleveur décourage les jeunes à suivre ce métier et met en jeu l'avenir de l'élevage. Les préoccupations sociétales plus fortes concernant le bien-être animal et l'environnement associées à la perte du lien entre les produits agricoles et l'agriculture et à l'impact des mouvements anti-viande contribuent à une baisse dans la consommation. Enfin, un manque de connaissance sur les différentes races et catégories et une augmentation de la consommation de plats préparés rend la valorisation de certaines catégories de produit plus difficile.

5. CHANGEMENTS ATTENDUS À L'HORIZON 2030

5.1. Perspectives sans changement

Suivant les tendances actuelles, le nombre de vaches allaitantes (= potentiel de production) en Wallonie passerait, sans changement, de 232 100 têtes en 2020 à 210 720 têtes en 2030 (soit – 9%) selon une régression logarithmique (Figure 24). Cependant, la diminution du cheptel pourrait être plus importante si la génération actuelle qui arrive à la retraite n'est pas remplacée par une génération de jeunes éleveurs. Si on ne base sur une baisse linéaire continue au rythme actuel, le cheptel pourrait être de 139 700 vaches allaitantes en 2030 (soit presque 100 000 vaches allaitantes de moins qu'en 2020 et 40 % de moins !). Une enquête menée par le Collège des Producteurs en 2022 montre que 53 % des éleveurs de bovins viandeux de + de 50 ans déclarent avoir un repreneur pour leur ferme [52].

En effet, en ce qui concerne le nombre d'exploitants, la situation est alarmante compte tenu du nombre élevé d'éleveurs de plus de 50 ans (l'âge moyen des exploitants agricoles wallons est de 54 ans et l'âge médian est de 57 ans) [53]. Entre 2010 et 2020 le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a diminué de 29 %. Vu cette diminution très importante dans une courte période de temps, il reste difficile de faire des projections et d'estimer le nombre d'éleveurs de vaches allaitantes en 2030[54]. Si on se base sur une régression logarithmique pour prolonger l'évolution observée entre 2010 et 2020, le nombre de détenteurs devrait être de 4 700 en 2030. Par contre, si l'évolution prend plutôt une tendance linéaire, le nombre d'éleveurs pourrait diminuer jusqu'à 3 000 en 2030 (Figure 25) !

La filière souhaite évidemment limiter au maximum la baisse à la fois du nombre d'éleveurs et du nombre d'animaux afin de garder un équilibre entre offre et demande au sein de la filière. Selon les acteurs, la situation sur le marché en 2022 est globalement autour de cet équilibre suite à la diminution importante du cheptel des dernières années (la filière n'est plus en surproduction). La consommation étant prévue à la baisse (- 8,5 %), la diminution de la production n'est pas souhaitable au-delà de ce seuil.

---

[52] Socopro - Collège des Producteurs, 2022. Enquête avec les résultats complet non publiée mais les résultats synthétiques ont été publiés : http://filagri.be/actualites/sondage-reprise-des-exploitations-quel-est-le-ressenti-des-producteurs/. 150 éleveurs bovins ont répondu à l'enquête.

[53] SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Genre en agriculture*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_5.html

[54] Les éleveurs prenant partant à la pension devant absolument être remplacés par des nouveaux éleveurs afin d'éviter un phénomène de chute démographique qui serait brutal pour la filière et non plus progressif.

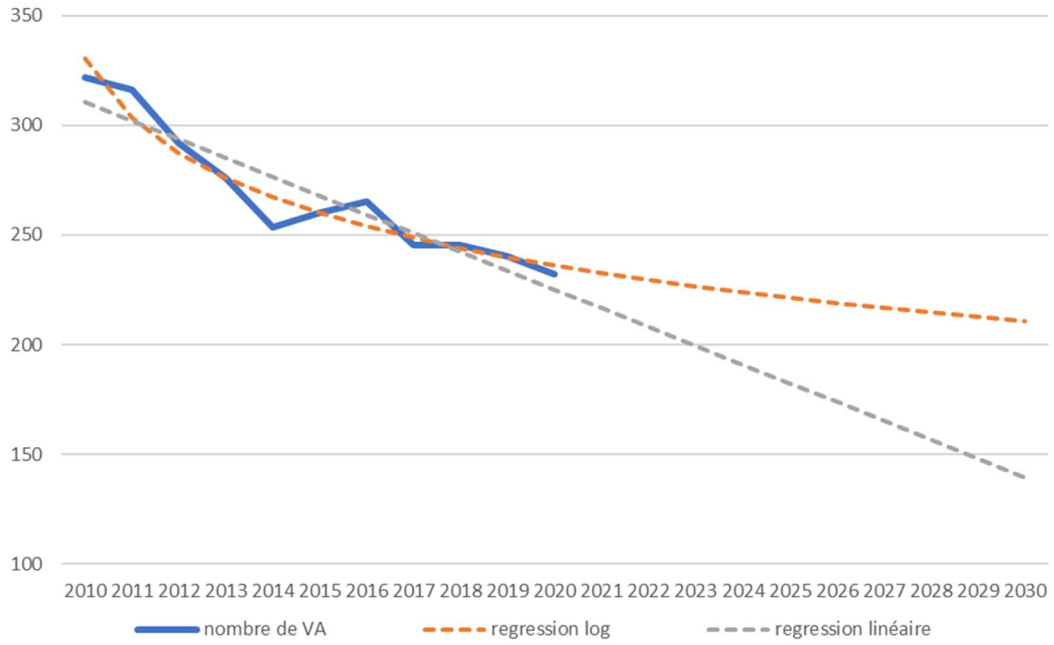

Figure 24. Projection du nombre de vaches allaitantes en Région wallonne en 2030 sur base de la tendance observée depuis 2010.

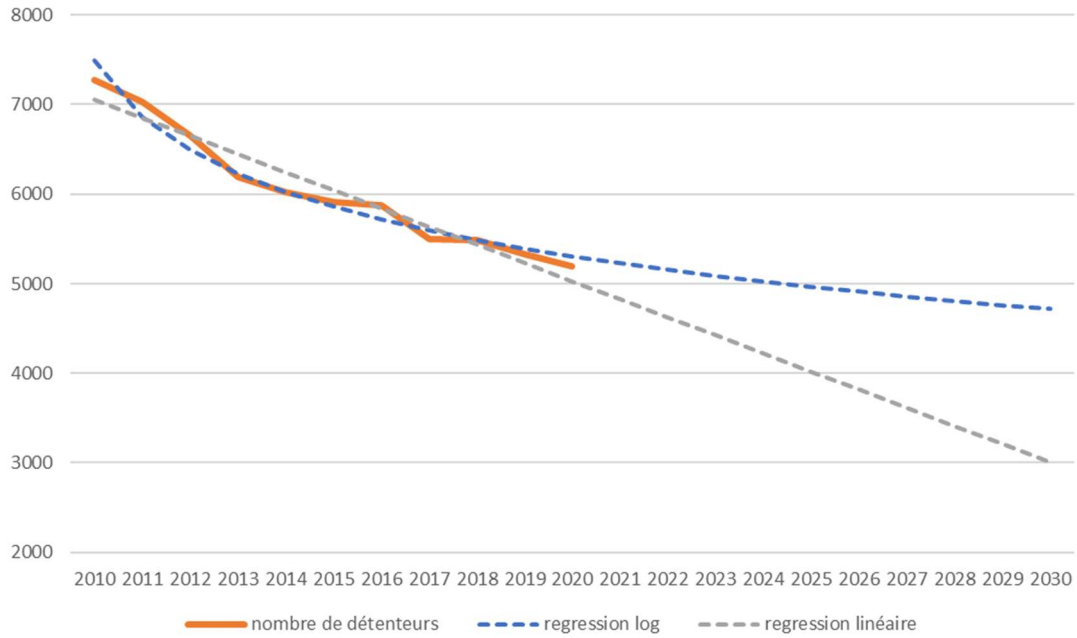

Figure 25. Projection du nombre de détenteurs de vaches allaitantes en Région wallonne en 2030 sur base de la tendance observée depuis 2010.

Dans tous les cas, un facteur primordial pour déterminer le nombre d'éleveurs en 2030 en Wallonie est de pouvoir proposer aux jeunes intéressés par l'élevage bovin des perspectives économiques (rentabilité et accessibilité économique de la reprise des fermes) et des motivations pour s'investir dans un métier prenant comme celui d'éleveur (astreinte, pénibilité, rôle sociétal de l'élevage bovin, image du métier d'éleveur, etc.). Il y a donc plusieurs leviers sur lesquels travailler même si la rentabilité est certainement le plus important.

De plus, les femmes représentent actuellement 16 % des chefs d'exploitation de l'OTE viande bovine [55]. Des évolutions positives en termes de réduction de la charge de travail et de la pénibilité du métier pourrait permettre à plus de jeunes (hommes et femmes) de se lancer dans le métier et de concilier plus facilement vie professionnelle et vie de famille (demande exprimée plus clairement par les jeunes générations).

La Wallonie fait donc face à des difficultés de renouvellement générationnel en agriculture. En effet, en regard de la tranche d'âge la plus jeune (< à 35 ans), le poids de la tranche d'âge de « 55 ans et plus » croît de façon soutenue dans le temps. Le taux de renouvellement, calculé comme le rapport des moins de 35 ans aux plus de 55 ans, était de 12% en 2016, ce qui constitue une augmentation par rapport aux années 2013 (8%) et 2010 (10%). Ce taux de renouvellement reste cependant inférieur aux années 2005 (14%) et 2007 (18%), ainsi qu'au taux des pays limitrophes en 2016 (Allemagne 19%, France 19% et Luxembourg 18%)**Erreur ! Signet non défini.**. Parmi les exploitants de 50 ans et plus, 21% seulement pensaient avoir un successeur en 2016, 35% étaient dans l'incertitude [56].

Concernant le nombre de vaches allaitantes par exploitation, les tendances actuelles que le nombre de vaches par exploitation devrait rester le même (45 VA) dans l'hypothèse d'un maintien démographique Si le nombre d'éleveurs devait chuter suite à un manque de renouvellement de la génération qui va arrêter l'activité, cela pourrait avoir un impact important sur le cheptel viandeux et sur le nombre d'animaux (comme expliqué plus haut) et sur le nombre d'animaux par ferme (augmentation du nombre de bovins par ferme qui compenserait en partie la baisse du cheptel total par l'agrandissement des troupeaux ?). En sachant que même avec une très bonne organisation et avec des investissements de mécanisation importants, il y a une limite au nombre d'animaux dont peut s'occuper un éleveur. Le projet OTEL 2 a montré qu'au-delà de 80 vêlages par an et par UT, il devenait difficile pour un éleveur de se dégager du temps libre tout en faisant correctement son travail.

Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine. à hauteur de la réduction du cheptel (si hypothèse de charge à l'ha identique) entre 9 et 40 %. Or le maintien des prairies permanentes est important pour la Région (obligation de la PAC, rôle de puit carbone, certaines prairies présentent un haut intérêt écologique, etc.).

[55] SPW, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Genre en agriculture*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_5.html

[56] SPW, 2021. Projet d'analyse SWOT pour la Wallonie. Plan Stratégique Wallon PAC 2023-2027.

5.2. Mission, valeurs, vision

5.2.1. Mission

La mission de la filière décrit sa raison d'être.

> LA FILIÈRE VIANDE BOVINE WALLONNE SOUHAITE APPROVISIONNER LES CONSOMMATEURS AVEC DES PRODUITS DE HAUTE QUALITÉ, SAINS ET NUTRITIFS, DANS LE CADRE D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE, LIÉS AUX TRADITIONS LOCALES, DE MANIÈRE DURABLE (RESPECTUEUSE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE L'ENVIRONNEMENT), EN GARANTISSANT UNE RECONNAISSANCE ET UNE RÉMUNÉRATION JUSTE DES ÉLEVEURS ET DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE.

5.2.2. Valeurs

Avec les croyances, les traditions et les habitudes, les valeurs font partie de la culture de la filière et la définissent. Les valeurs sont des références pour l'action quotidienne.

> LES VALEURS DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE WALLONNE :

- APPUI À LA FONCTION NOURRICIÈRE DE L'AGRICULTURE
- FIABILITÉ ET TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES CONSOMMATEURS
- RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE CONTRIBUTION À LA BIODIVERSITÉ
- LIEN AU TERROIR ET À L'IDENTITÉ WALLONS
- MISE EN VALEUR DES MÉTIERS

5.2.3. Vision

La vision exprime la situation désirée par la filière viande bovine.

> LA VISION D'AVENIR DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE WALLONNE EST D'OPTIMISER LA PRODUCTION AFIN DE PERMETTRE NOTRE AUTOSUFFISANCE EN VIANDE BOVINE EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT, LE BIEN-ÊTRE ANIMAL ET LA BIODIVERSITÉ, EN UTILISANT DES RESSOURCES LOCALES, EN RENFORÇANT LE LIEN À LA PRODUCTION FOURRAGÈRE LOCALE ET EN METTANT EN VALEUR LE SAVOIR-FAIRE DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS. LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE, LE POSITIONNEMENT DANS DES MARCHÉS EN CROISSANCE, LE DYNAMISME ET L'INNOVATION SERONT ESSENTIELLES À DURABILITÉ DE LA FILIÈRE.

5.3. Changements attendus

Le principal défi de la filière viande bovine wallonne est d'améliorer le revenu des producteurs tout en mettant en valeur la compétence et l'expérience des professionnels impliqués ainsi que le lien fondamental entre la production bovine et la prairie (liée aux enjeux de biodiversité et de climat). Une répartition équitable de la valeur créée au sein de la chaîne entre les différents maillons est nécessaire au maintien de la filière.

Une amélioration des perspectives économiques est indispensable pour stimuler les reprises d'exploitation et ralentir la diminution du nombre d'éleveurs, garantissant ainsi la pérennité de l'élevage allaitant en Wallonie. De même, une expansion des aides financières destinées aux jeunes qui s'installent en agriculture pour la reprise d'une exploitation ou la création d'une nouvelle ferme est une opportunité. La nouvelle PAC 2023-2027 répond à cette demande de mieux soutenir les jeunes pour favoriser l'attractivité de l'activité de l'élevage. Mais le marché doit également jouer son rôle et les aides publiques ne peuvent pas, à elles-seules sauver une rentabilité qui est structurellement fragile voire nulle pour la plupart des éleveurs

Le plan ambitionne de ralentir la diminution de cheptel à 10 % et d'arriver en 2030 avec 208 890 vaches allaitantes en Région wallonne (**Tableau 8**). Cette baisse de 10 % est à mettre en parallèle avec les projections de l'évolution de la consommation qui devraient diminuer de presque 10 % d'ici 2030 selon la CE. Il s'agit donc de maintenir l'équilibre actuel (jugé satisfaisant par les acteurs de la filière) entre offre et demande.

En ce qui concerne le nombre d'exploitants, le plan ambitionne de limiter la chute du nombre de producteurs à l'horizon 2030, en favorisant le maintien des exploitants en activité (**Tableau 8**). En partant du nombre de vaches allaitantes que le plan ambitionne de garder en Wallonie en 2030 (208 890), on obtient 2 valeurs pour 2030 en fonction du nombre de vaches par ferme (soit 45 qui est la moyenne en 2020, soit 60 qui la taille défendue dans ce plan de développement pour une exploitation naisseur engraisseur spécialisée pour permettre une marge suffisante). Si on retient un troupeau de 208 890 vaches allaitantes et 45 ou 60 vaches/exploitation en 2030, le nombre de producteurs en 2030 serait de 4 180 ou 3 480.

En 2020, la moitié des éleveurs

Tableau 8. Nombre de détenteurs de vaches allaitantes, taille du troupeau allaitant et nombre de vaches allaitantes par exploitation proposés par ce plan.

1. Détenteurs de vaches allaitantes	Si 45 VA par ferme en 2030	Si 60 VA par ferme en 2030
En 2020	5 190	5 190
- dont la moitié a 57 ans et +	2 595	2 595
En 2030 (proposé par ce plan)	4 180	3 480
- taux de reprise dans les 10 prochaines années (%)	61	34

2. Nombre de vaches allaitantes en Région wallonne		
En 2020	232 100	
En 2030 (proposé par ce plan)	208 890	
3. Nombre de vaches allaitantes par exploitation en Région wallonne		
En 2020	45	
En 2030 (proposé par ce plan)	45	60

Pour ce faire, le plan préconise de favoriser le développement des modèles de production de type « naisseur-engraisseur » en Wallonie, ce qui permettrait de limiter le transport d'animaux vivants (normes de plus en plus contraignantes), d'améliorer la rémunération des éleveurs, de donner aux éleveurs une meilleure maîtrise de la qualité de la viande (finition) et donc de construction de filière de qualité différenciée et de valoriser notre territoire agricole (valorisation des ressources prairiales et de concentrés produits régionalement).

Le troupeau allaitant occuperait environ alors (les hypothèses retenues pour ce calcul sont détaillées à l'Annexe III) :

- **à une densité de 2,0 UGB/ha** [57], 210 631 ha parmi les 413 700 ha de superficies fourragères en Wallonie [58] (311 100 ha de prairies permanentes, 56 100 ha de prairies temporaires et 46 400 ha de cultures fourragères), , soit **51 % des prairies et cultures fourragères wallonnes,**
- **à une densité de 1,8 UGB/ha** [57], 234 034 ha parme les 413 700 ha de superficies fourragères en Wallonie, , soit **57 % des prairies et cultures fourragères wallonnes.**

Dans un scénario de diminution de 10 %, le troupeau bovin permettrait de produire 84,96 ktec/an (comparé au 94,4 KTéc abattus en 2020), soit environ 51% de la consommation apparente belge, 122% de la consommation apparente de la Wallonie + Bruxelles et 162% de la consommation apparente régionale wallonne, en tenant compte de la population belge en 2030 et les données de consommation actuelles (**Tableau 9**).

[57] Actuellement, le chargement moyen sur prairie serait de 1,8 UGB/ha. Toutefois, si on souhaite encourager le modèle naisseur engraisseur, la charge à l'ha devrait augmenter étant donné que l'engraissement est une activité souvent réalisée en étable.

[58] SPW, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Productions végétales*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW2.html

Tableau 9. Projection démographiques 2030 Belgique [59] et estimation du taux d'autoapprovisionnement sur base de la production de viande bovine wallonne.

	Population en 2030	Consommation estimée de viande bovine (13,98 kg carcasse par hab) [60]	Taux d'auto-approvisionnement permis par la production wallonne
Wallonie	3 730 000 hab	52 155 Téc	84 960 / 52 155 = 163 %
Wallonie + Bruxelles	3 730 000 + 1 259 000 = 4 989 000 hab	69 746 Téc	84 960 / 69 746 = 122 %
Belgique	11 927 000 hab	166 739 Téc	84 960 / 166 739 = 51 %

Cette estimation est faite sur base des poids abattus en Wallonie mesurés 2020 qui sont issus du troupeau viandeux et du troupeau laitier (et de veaux de boucherie de manière anecdotique). Ici il n'est pas fait de projection différenciée d'évolution du cheptel viandeux et laitier et il est donc estimé que la production de viande bovine baisse de 10 % et la consommation de 8,5 % sans distinction entre la production de viande issue des deux troupeaux. Par ailleurs, les animaux abattus en Wallonie sont originaires de Wallonie, de Flandre et de l'étranger. Il est donc réducteur de considérer que les poids abattus sont liés à la production wallonne (la filière fonctionnant au niveau national).

[59] BFP et Statbel, 2022. *Perspectives de la population*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population#figures

[60] La CE estime que la consommation de viande bovine devrait diminuer de 8,5 % entre 2021 et 2031 dans l'UE Si on applique cette réduction à la consommation de viande bovine belge, cela signifie une consommation apparente qui passerait de 15,28 kg équivalent carcasse à 13,98 par habitant. EC, 2021. *EU agricultural outlook for markets, income and environment, 2021-2031*. European Commission, DG Agriculture and Rural Development.

Pour assurer une attractivité au métier d'éleveur, la marge à dégager par le producteur entre le coût de production et la vente d'animaux engraissés pour avoir une rémunération suffisante s'élèverait à 2,07 € / kgéc[61], ceci représente une augmentation moyenne de 1,03 € / kgéc par rapport aux prix pratiqués actuellement aides de la PAC comprises (même s'il est difficile actuellement de connaître l'impact de la nouvelle PAC sur les marges des éleveurs viandeux). Voir **Annexe I** pour les calculs détaillés.

Le développement économique de la filière relève d'autres défis. L'élaboration de l'état des lieux de ce plan a révélé un manque de données permettant de connaître exactement les flux de production. La mise à disposition de ces données donnerait la possibilité de mieux piloter la filière et d'objectiver l'offre et la demande. Bien que les données soient de plus en plus complètes et de plus en plus accessibles, il reste difficile d'avoir une vue d'ensemble des flux au sein de la filière. Un Observatoire des filières agricole a été lancé par le Collège des Producteurs pour faire le suivi de l'évolution des filières et des marchés agricoles wallons. L'APAQ-W a également lancé un Observatoire de la consommation pour mieux mesurer l'évolution des tendances de consommation pour les différents produits agro-alimentaires.

De même, la validation d'un canevas de calcul du prix de revient des différents maillons permettrait d'avoir une vue plus transparente des revenus tout au long de la filière. Il serait important de pouvoir actualiser périodiquement les données de ce modèle afin de faire un suivi des coûts de production et de la construction du prix au sein de la filière. Au niveau de la production primaire, il est nécessaire d'encourager des démarches de type « prix juste » et de réfléchir à une meilleure prise en compte des externalités positives de l'élevage tout en restant en équilibre avec une activité productive en tant que telle.

Les éleveurs doivent aussi avoir une accessibilité aux outils de transformation à proximité de l'élevage afin de développer le commerce local (dans des filières courtes et moins courtes). Enfin, il faudra favoriser le positionnement des opérateurs sur des marchés porteurs (« bio », export pour les segments excédentaires ou porteurs, etc.). En ce qui concerne la distribution, il est important de relocaliser la production et la commercialisation de la viande bovine en Wallonie par une communication sur ses atouts et une promotion d'une consommation locale, et de valoriser les efforts de la filière auprès des consommateurs.

Notamment pour réduire les coûts de production, ainsi que pour améliorer la durabilité de la filière, il est nécessaire de stimuler des améliorations en santé animale ainsi que l'autonomie fourragère et protéique, permettant en outre de s'affranchir des sources protéiques provenant des pays-tiers (et d'aliments contenant des OGM). Des efforts coordonnés avec les opérateurs de recherche wallons pourront par ailleurs aider à valoriser des coproduits locaux (mise en évidence de l'économie circulaire que cela génère), et limiter la compétition *feed x food*.

Des efforts seront nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine génétique indigène permettant à l'élevage Blanc Bleu Belge d'accéder à des systèmes de production dits « alternatifs » et comprenant la valorisation d'autres races telles que la Blanc Bleu Mixte et la Rouge Pie de l'Est. Sur les aspects gustatifs, les qualités de

[61] Cette simulation des coûts de production et estimation de la marge dégagée dans une exploitation fictive de type « naisseur-engraisseur », avec 60 vêlages et une unité de travail, tient compte uniquement de la spéculation viande bovine. Elle s'est basée sur un prix de vente de 6,30 € / kgéc et de 6,05 € / kgéc pour les taureaux et les vaches blanc bleu, respectivement.

tendreté, diététiques et de couleur restent des éléments importants dans les critères de choix des consommateurs. Les critères de sélection ne cessant de s'élargir pour prendre en compte en plus de critères technico-économiques, des critères sanitaires, commerciaux et environnementaux.

En résumé, les changements attendus tournent autour de **cinq axes stratégiques** d'intervention : **« recherche et encadrement », « législatif », « modes de production et transformation », « économique » et « communication »**. Le **Tableau 9** résume les objectifs de ce plan de développement et les axes stratégiques auxquels ils sont associés.

Tableau 10. Axes stratégiques et objectifs du plan de développement filière viande bovine.

Axes stratégiques		Objectifs	
Axe 1	Recherche et encadrement	**Objectif 1**	Orientation de la recherche scientifique
		Objectif 2	Mise à disposition de plus de données technico-économiques
		Objectif 3	Mise à disposition d'un encadrement indépendant et de qualité
Axe 2	Législatif	**Objectif 4**	Évolution du cadre législatif
Axe 3	Modes de production et transformation	**Objectif 5**	Évolution de la production et de la transformation
Axe 4	Économique	**Objectif 6**	Développement économique de la filière
Axe 5	Communication	**Objectif 7**	Objectivation de l'image de la filière

L'accomplissement de ces objectifs doit permettre à la filière d'être plus en phase avec les attentes des consommateurs en termes de bien-être animal, du respect de l'environnement et de la qualité des produits, confirmant le caractère familial, le lien aux productions fourragères locales et le savoir-faire des professionnels de la filière viande bovine en Wallonie en rémunérant les acteurs de la filière de manière équitable.

6. PLAN D'ACTION

6.1. Actions

Onze actions ont été établies pour accomplir les objectifs mentionnés précédemment. Ces actions viendront complémenter des nombreux efforts déjà réalisés par les éleveurs wallons, notamment : une attention de plus en plus portée au bien-être animal, l'emploi des techniques d'élevage qui concourent à la défense du climat et de l'environnement (p. ex., l'élevage en prairie, la mise en place d'une économie circulaire qui valorise des coproduits végétaux, une réduction importante de l'emploi d'antibiotiques, etc.), une traçabilité animale parmi les meilleures d'Europe et une diversification de la production.

Le **Tableau 11** figurant ci-après compile les actions du plan de développement.

Tableau 11. Actions du plan de développement de la filière viande bovine.

Objectifs		Actions		Activités
Objectif 1	Orientation de la recherche scientifique	**Action 1**	Renforcer la recherche scientifique sur les facteurs techniques prioritaires qui affectent la production et la rentabilité de la production de viande bovine	1. Dans le cadre du Plan protéique wallon, participer au développement de nouvelle protéines destinées à l'alimentation humaine et dont les coproduits pourront être valorisés en alimentation animale. 2. Développement de projets de recherche et développement liés aux thématiques prioritaires dans le cadre des activités des instituts de recherche et encadrement. 3. Mise en place d'un service de transfert des résultats de recherche et de la communication vers le secteur et le grand public. 4. Poursuite de la mutualisation des résultats des recherches sur les filières lait et viande bovine.
Objectif 2	Mise à disposition de plus de données technico-scientifiques	**Action 2**	Rendre disponible plus de données technico-économiques pour piloter le développement de la filière	1. Réalisation d'un flux détaillé de la filière viande bovine en Wallonie, de la production primaire à la consommation. 2. Mise en place des réseaux de fermes de référence. Plusieurs réseaux peuvent coexister mais il serait intéressant d'optimiser les outils liés à des axes de la durabilité utilisés par les différents réseaux. 3. Développement d'un baromètre viande pour estimer les coûts de production de l'élevage et engraissement des bovins en Wallonie. 4. Développement d'un système de monitoring de la durabilité de la filière (production et transformation). 5. Mise en place d'un service de transfert des résultats de recherche et de la communication vers le secteur et le grand public.
Objectif 3	Mise à disposition d'un encadrement indépendant et de qualité	**Action 3**	Assurer la disponibilité et l'accès de services techniques d'encadrement indépendants et de qualité	1. Réalisation d'une cartographie des experts indépendants et des organisations de conseil, et évaluation de la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes. 2. Centralisation des demandes de conseils via un guichet unique et réflexion sur un système de « chèques-conseil » pour stimuler l'encadrement des éleveurs par différents organismes et experts sur les thématiques jugées prioritaires et sur base d'un agrément. 3. Renfort des organisations de conseil et de la compétence des conseillers sur base d'une identification des priorités. 4. Renfort des conseils individuels sur l'exploitation et à distance et organisation des formations techniques et des visites d'exploitations. 5. Mise à disposition d'outils techniques et d'outils d'aide à la décision cohérents et intégrés (big data) à l'attention des producteurs et de leurs encadrants afin de leur permettre d'analyser et d'orienter leurs fermes.

				6. Suivi des éleveurs qui souhaitent accroître leur autonomie protéique tout en améliorant les performances économiques dans un contexte de changement climatique pesant sur les ressources (fourragères) disponibles. 7. Réalisation des rapports triennaux sur les activités d'encadrement réalisées dans le cadre de cette action et sur la satisfaction des producteurs.
		Action 3 bis	Soutenir la formation des métiers de la filière afin de palier à une pénurie de main d'œuvre dans la filière	1. Dresser un état des lieux des initiatives existantes de formation pour ces différents métiers et des incitants pour se diriger vers ces filières de formation. 2. Creuser la pertinence de renforcer les incitants voire de modifier leur forme pour combler les pénuries. 3. Redorer l'image des métiers de la filière viande qui sont peu / pas connus. Réaliser des supports permettant de présenter les métiers en question. Toucher d'éventuel futurs travailleurs avec ces supports. 4. Elargir la formation des bouchers pour tenir compte de la diversification du cheptel wallon et le développement de filière courtes qui ont des exigences différentes en termes de découpe et transformations.
Objectif 4	Évolution du cadre législatif	**Action 4**	Orienter l'évolution du cadre législatif et suivre l'application de la législation de manière à assurer le développement de la filière	1. Rassembler les propositions concrètes du secteur afin d'adapter le système d'aide dans le cadre de la PAC post 2027 et assurer la concertation entre les parties prenantes afin de définir un système d'aides qui favorise davantage les « naisseurs-engraisseurs » en Wallonie, sans pour autant défavoriser les « naisseurs ». 2. Évaluation du cadre législatif actuel, identification des freins au développement de la filière viande bovine et orientation de l'évolution de la législation wallonne, 3. Continuer la concertation avec les parties sur la législation relative à la classification des carcasses de bovins et à son contrôle en abattoirs en Région wallonne. 4. Suivre l'évolution de la législation relative au BEA qui est amenée à évoluer dans les prochaines années. Relayer les points d'attention du secteur vers les pouvoirs publics compétents. 5. Suivre l'évolution de la législation sur les pratiques commerciales déloyales et l'inclusion d'un meilleur encadrement des promotions agressives qui sont destructrices de valeur au sein de la filière. 6. Veille du respect de la législation européenne, belge et wallonne au niveau régional.
Objectif 5	Évolution de la production et de la transformation	**Action 5**	Soutenir l'engraissement dans des élevages de type « naisseur-engraisseur »	1. Réaliser un état des lieux initial sur la proportion d'animaux engraissés en Wallonie et sur les projets de recherche prioritaires à identifier. Actualisation des données sur le nombre d'animaux engraissés chaque année. 2. Stimuler la recherche en termes de ration alimentaire indigène pour l'engraissement des bovins viandeux (en BBB et races FR) dont les réformes. 3. Rendre disponible un encadrement et des outils en nutrition animale couplée à une analyse technico-économique pour orienter les fermes vers l'engraissement de bovins (en tout ou en partie) quand cela est pertinent. (voir Action 3).

				4. Stimuler la mise en relation entre éleveurs qui développent l'engraissement pour la structuration d'une offre et la rencontre de la demande. Lien avec l'interface producteurs distributeurs (financée jusque 2025).
		Action 6	Assurer la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité et renforcer la commercialisation en circuit court en encadrant les producteurs et soutenant la transformation, la commercialisation et la communication.	1. Suivre la situation actuelle en Wallonie en termes de conditions d'accès aux outils d'abattage. Actualiser périodiquement la cartographie des abattoirs wallons et des services qu'ils fournissent. Etudier et activer les leviers pour maintenir voire améliorer l'accessibilité à ces outils. 2. Suivre la situation actuelle en Wallonie en termes de conditions d'accès aux outils de découpe et de transformation. Actualiser périodiquement la cartographie des ateliers de découpe et de transformation et des services qu'ils fournissent. 3. Poursuivre voire renforcer l'accompagnement et le soutien des producteurs, petites structures d'abattage et de découpe et porteurs de projets de diversification dans le secteur de la viande dans leurs démarches administratives, économiques et de sécurité alimentaire. 4. Mobiliser des soutiens publics à l'investissement pour des structures d'abattage et de découpe de proximité qui rendent des services à des tiers en fonction des besoins et de la cartographie. 5. Identifier les freins liés à la réglementation sanitaire et poursuivre les discussions avec l'AFSCA (GT circuit court et abattage à la ferme) sur les possibilités d'assouplissement des exigences appliquées aux acteurs du circuit court, de manière à faciliter le travail à façon pour les agriculteurs et le développement de la transformation et commercialisation de la viande en circuit court. 6. Faciliter des projets de recherche et développement pour ces structures par rapport aux besoins identifiés par celles-ci et par les organismes qui les accompagnent. 7. Identifier les acteurs qui commercialisent de la viande en circuit court et estimer les volumes commercialisés en circuit court. 8. Structurer la logistique de distribution au niveau wallon et bruxellois avec les contraintes de chaîne du froid. 9. Renforcer la communication et la promotion du circuit court. Faire des enquêtes consommateurs sur la viande bovine en circuit court.
Objectif 6	Développement économique de la filière	**Action 7**	Segmenter l'offre avec une augmentation de la valeur ajoutée et encourager la concertation entre acteurs de la filière pour que chaque maillon soit rémunéré convenablement	1. Mieux segmenter l'offre pour retrouver un équilibre sur le marché en mettant l'accent sur les produits qui répondent aux attentes sociétales, à une qualité différenciée. 2. En fonction de l'intérêt des éleveurs et en tenant compte des recommandations de l'étude menée par le SYTRA pour le Collège des Producteurs en 2021, soutenir la création et le développement d'Organisations de Producteurs qui peuvent notamment permettre aux éleveurs de se regrouper et servir d'interlocuteurs pour planifier la production (qualités et quantités) et négocier un prix avec des clients afin d'assurer le revenu des producteurs tout en sécurisant l'approvisionnement des acheteurs. 3. Encourager la recherche et innovation pour le développement des nouveaux produits qui répondent aux exigences du marché et qui permettent de créer de la valeur-ajoutée.

			4. Redéfinir la qualité des carcasses et de la viande sur base de critères plus larges correspondants mieux aux demandes du marché. 5. Promotion des races indigènes, des cahiers de charges reconnus (QD et mentions européennes) et de la viande belge auprès du secteur HoReCa. 6. Encourager une harmonisation des mentions volontaires sur l'étiquette des viandes bovines telles que la catégorie de l'animal, la race, le mode d'élevage, l'origine locale, des signes d'identification de la qualité, etc., en vérifiant la pertinence de ces mentions et en garantissant leur bonne utilisation. 7. Inciter l'aval de la filière à s'approvisionner sur le marché belge pour tous les types de viande dont les transformateurs de viande ont besoin et pas seulement pour les morceaux nobles. 8. En ce qui concerne le circuit local, élaborer une stratégie de marketing et développer des filières de commercialisation de « produits locaux ». 9. Encourager des démarches de type « prix juste » (prise en compte des coûts de production dans la relation commerciale) et faire en sorte que la valeur ajoutée des produits soit distribuée tout au long de la chaîne. 10. Accompagner le développement de la filière viande bovine bio belge pour atteindre les objectifs de la Région wallonne. 11. Revaloriser la viande hachée et les burgers qui représentent une part de plus en plus importante des volumes de viande bovine consommés afin de contrer le manque de rentabilité issu de la moindre valorisation de muscles en viande hachée.
	Action 7 bis	Faciliter le renouvellement des générations et la transmission des fermes	1. Soutenir les actions menées par les organisations agricoles et leurs partenaires pour accompagner la reprise des fermes. 2. Prendre en compte les attentes des jeunes sur la gestion d'une ferme viandeuse afin que l'encadrement puisse accompagner les éleveurs sur ces éléments. 3. Sensibiliser les étudiants en agriculture sur les possibilités en élevage viandeux, la diversité des systèmes de production, la modernisation du métier. 4. Assurer l'encadrement technico-économique durant les premières années après la reprise. 5. Renforcer les services techniques qui permettent une meilleure organisation du travail ou un allègement de celui-ci (associations, service de remplacement, groupement d'employeur, suivi de troupeau, etc.). 6. Faciliter l'accès à la terre pour les jeunes éleveurs. 7. Renforcer l'image de l'élevage bovins vers le grand public et expliquer le rôle sociétal des ruminants pour le maintien des prairies (entretien paysages et biodiversité).

		Action 8	Promouvoir la viande bovine produite en Wallonie	1. Reconstruire l'image de la viande wallonne auprès des consommateurs via une communication transversale sur le rôle de la viande dans l'assiette et sur la durabilité des productions locales et les atouts de la viande bovine. 2. Communication sur les métiers de la filière et sur les rôles sociétaux de l'élevage et de la filière. 3. Rendre le consommateur acteur de ses choix de consommation et en particulier de la viande bovine (cohérence attentes sociétales et actes d'achat). 4. Prise de contacts avec des acteurs du marché. Encourager les initiatives individuelles et collectives 5. Sensibiliser les transformateurs belges afin qu'ils favorisent la viande produite en Wallonie. 6. Reconquérir le secteur de l'HoReCa et des collectivités et convaincre les restaurateurs de donner à la production locale la place qu'elle mérite dans les menus. 7. Mettre en avant des initiatives des filières de développement de nouveaux labels, de filières en qualité différenciée, tout en réfléchissant aux modèles de cahiers des charges actuels pour donner plus d'opportunités à tous les éleveurs. 8. Valoriser l'image des productions wallonnes en partenariat avec les acteurs de terrain. Faire connaitre la diversité des productions wallonnes de viande bovine. + Redorer l'image du Blanc Bleu qui est écornée chez certains consommateurs. 9. Prendre en compte les spécificités du bio et du circuit court et inclure les acteurs dans la promotion de la viande bovine. 10. Réaliser des études bisannuelles pour évaluer l'efficacité de la promotion.
		Action 9	Permettre aux opérateurs de se positionner sur des marchés porteurs	1. Soutenir les exportations de viande et, pour ce faire, renforcer l'image de la viande belge afin qu'elle soit mieux identifiée au niveau international. 2. Faciliter la recherche et développement des produits. 3. Privilégier des contacts commerciaux avec des marchés porteurs. 4. Suivre l'évolution du taux d'approvisionnement à l'échelle régionale et belge de manière à adapter cette action en fonction de la production de viande en Wallonie.
Objectif 7	Objectivation l'image de la filière	**Action 10**	Renforcer l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur de la viande bovine et s'assurer de	1. Expliquer les rôles sociétaux de l'élevage bovin wallon aux citoyens (avec un point d'attention sur les jeunes générations) avec une approche systémique. 2. Expliquer le métier et le savoir-faire des éleveurs et la qualité des produits wallons. Présenter les métiers de la filière viande bovine. 3. Développer une communication positive, transparente, objective et validée via la plateforme Celagri pour prévenir la circulation de fausses informations sur l'élevage.

	synergies avec les actions de promotion	4. Stimuler l'utilisation des dossiers Celagri par tous les acteurs de la filière qui souhaitent communiquer sur des sujets polémiques pour qu'un message uniforme soit véhiculé. 5. Mettre en place un baromètre de l'image de l'élevage et de la viande (enquête tous les deux ans). 6. Travailler en synergie avec d'autres filières.

7. SOURCES

- AFSCA, base de données Foodweb.
- APAQ-W – AQRate 2018. *La viande bovine : perception, attentes, comportements d'achat et de consommation.*
- BFP et Statbel, 2022. *Perspectives de la population*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population#figures
- BIOWALLONIE 2021. *Les chiffres du bio 2020.* https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2021/09/Biowallonie_ChiffresBio-2020-V2.pdf
- BURON M.-H., BOUQUIAUX J.-M. et MARSIN J.-M. 2014. *Blanc-Bleu Belge, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, les quatre races viandeuses les plus répandues en Wallonie*. Jambes : SPW Éditions, 140 p.
- COMEOS, 2022. *Le secteur général du food en Belgique*. https://www.comeos.be/sector/165/General-Food
- EC, 2021. *EU agricultural outlook for markets, income and environment, 2021-2031*. European Commission, DG Agriculture and Rural Development.
- FEBEV, FENAVIAN, AGROFront 2019. *Position Papers pour le secteur de la viande : 2ème partie : Economie.* Traduit par la Fédération Nationale Royales des Bouchers Charcutiers et Traiteurs et publié dans la Boucherie Belge le 25 août 2019.
- FEVIA, 2022. *Les secteurs de l'industrie alimentaire belge. Chiffres clés par secteur 2021*. https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/2022_chiffres_cles.pdf
- IMAZAKI P. et CLINQUART A. 2018. *La recherche scientifique au service de la filière bovine en Belgique*. Exposé présenté à l'Assemblée sectorielle de la Commission viande bovine du Collège des producteurs du 13 novembre 2018, Verlaine, Belgique.
- Institut pour un Développement Durable 2020. *Les dépenses alimentaires des Belges*.
- LANG et al., 2015. *Les emplois directs et indirects liés à l'élevage français*. https://hal.inrae.fr/hal-02738928/document
- LORENZEN P.-Y. (2019). Moins variable qu'en élevage laitier, mais peu élevé ! *Le Sillon Belge*, **3852**, 16–17. Chiffres actualisés via une communication personnelle d'Elevéo.
- Observatoire de la consommation de l'APAQ-W, 2022. Données personnelles communiquées à l'auteur.
- PETEL T., ANTIER C. et BARET P. 2019. *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne*. Louvain-la-Neuve, 118 p.

- SOCOPRO - Collège des Producteurs, 2022. Enquête avec les résultats complet non publiée mais les résultats synthétiques ont été publiés : http://filagri.be/actualites/sondage-reprise-des-exploitations-quel-est-le-ressenti-des-producteurs/.
- SOGEPA 2016. *Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande en Wallonie.*
- SPF Economie 2018. *Etude de la composition du prix de la viande bovine.*
- SPF ÉCONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE. 2009. *Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine*. Bruxelles : SPF, 68 p.
- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement 2020, a. *Evolution de l'économie agricole et horticole 2020.* Direction de l'Analyse économique agricole.
- SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement 2020, b. *Tableaux de bord des secteurs animaux 2019*. https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/37828/Tableaux-de-bord-2018/3f7dcb4a-8b6d-4cea-9c22-3f83e6d217e8?version=1.6
- SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Cheptel bovin viandeux*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2-1.html
- SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Contribution de l'agriculture wallonne à la production finale agricole et horticole belge*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_C_4.html
- SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Genre en agriculture*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_5.html
- SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne.* https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/A_III_b.html
- SPW DAEA, 2022. Etat de l'agriculture wallonne. *Productions végétales*. https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW2.html
- SPW, 2021. Projet d'analyse SWOT pour la Wallonie. Plan Stratégique Wallon PAC 2023-2027.
- SPW, 2018. *Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie*. Jambes : SPW Éditions, 72 p.
- STATBEL, 2021. Chiffres clés de l'agriculture 2021. https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_Kerncijfers%20landbouw%202021.pdf
- STATBEL, 2022. *Animaux abattus*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus
- STATBEL, 2022. *Bilans d'approvisionnement*. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12
- TURLOT A., JEROME E. et BEUVE-MERY J., 2021. *Production et commercialisation de viande bovine en circuit courts – Repères socio-économiques.*

- VLAM – BELGIAN MEAT OFFICE. 2018. Belgian meat – *Feiten en cijfers*. Bruxelles : VLAM, 23 p.
- VLAM, 2020. *Thuisverbruik van vless in België 2019.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Thuisverbruik%20vlees%20Belgi%C3%AB%202019.pdf
- VLAM, 2020. *Vleesbarometer 2020 – Belgische export van vlees.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Belgische%20export%20van%20vlees%202010-2019.pdf
- VLAM, 2020. *Vleesbarometer 2020 – Belgische import van vlees.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2020-05/Belgische%20import%20van%20vlees%202010-2019.pdf
- VLAM, 2021. *Thuisverbruik van vers vlees in België in 2020.* https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2021-08/Thuisverbruik%20van%20vers%20vlees%20in%20Belgi%C3%AB%20in%202020.pdf
- WUINE N., 2020. *Etude socio-économique de la commercialisation en circuits-courts de viande bovine en Wallonie*. Travail de fin d'étude Gembloux Agro-Bio Tech ULiège.

ANNEXE I – Coûts de production et marge dégagée par la spéculation viande d'une exploitation de type « naisseur-engraisseur » fictive.

Exploitation fictive (naisseur-engraisseur)

SIMULATION des coûts de production et estimation de la marge dégagée uniquement par la spéculation viande bovine

Ne sont pas repris : les impôts fonciers, les charges sociales et l'impôt sur le revenu (excédent brut d'exploitation)

1. Main d'œuvre				**2. Troupeau**			
	Nombre				**Nombre**	**UGB**	
Unité de travail	1			**Vaches allaitantes**	60	60	
				- avec Vaches de réforme	*24*	*8,0*	
				Naissances	*58*		
				Mortalité	*6*		
				Veaux mâles (< 1 an)	26	13,1	
				Veaux femelles (< 1an)	26	13,1	
				Taureaux (1-2 ans) (dont taureaux à l'engraissement)	25	15,0	
				Génisses (1-2 ans)	25	15,0	
				Total	162	124,1	
3. Animaux envoyés à l'abattoir							
	Nombre	**Poids vif (kg)**	**Poids carcasse (kg)**				
Taureaux	25	17.500	12.075	69 % de rdt			
Vaches	24	19.200	12.096	63 % de rdt			
Total	49	36.700	24.171				
4. Coût de production, marge et revenu (sans primes)							
	/UGB	**Sous-total**	**Différence estimée entre 2022 et les données de 2020**		**/kg poids vif**	**/kg poids carcasse**	**/kg poids carcasse**
Achats de bovins	33 €	4.152 €	20 % de hausse	**Coût de production**	3,67 €	**5,58 €**	
Achat d'aliments*	536 €	66.562 €	50 % de hausse	**Prix de vente**			
Production d'aliments**	188 €	23.349 €	20 % de hausse	*- Taureaux (DS2)*	*4,35 €*	***6,30 €***	***76.072,50 €***
Frais vétérinaire	114 €	14.094 €	15 % de hausse	*- Vaches (1/2 DS2 et 1/2 DE2)*	*3,81 €*	***6,05 €***	***73.180,80 €***
Bâtiment, matériel, tracteur	83 €	10.274 €	15 % de hausse	**Excédent Brut d'Exploitation**	0,39 €	**0,60 €**	
Frais généraux	132 €	16.401 €	15 % de hausse				
Total	1.086 €	134.833 €		**Revenu**	14.419,89 €	**14.419,89 €**	
** y compris l'engraissement*		1.086 €	/UGB				
*** y compris l'engraissement, les fermages et avec réduction des DPU*							
5. Coût de production, marge et revenu (avec primes)							
	/UGB	**Sous-total**	**Différence estimée entre 2022 et les données de 2020**		**/kg poids vif**	**/kg poids carcasse**	**/kg poids carcasse**
Achats de bovins	33 €	4.152 €	20 % de hausse	**Coût de production**	3,67 €	**5,58 €**	
Achat d'aliments*	536 €	66.562 €	50 % de hausse	**Prix de vente**			
Production d'aliments*	188 €	23.349 €	20 % de hausse	*- Taureaux (DS2)*	*4,35 €*	***6,30 €***	**76.072,50 €**
Frais vétérinaire	114 €	14.094 €	15 % de hausse	*- Vaches (1/2 DS2 et 1/2 DE2)*	*3,81 €*	***6,05 €***	**73.180,80 €**
Bâtiment, matériel, tracteur	83 €	10.274 €	15 % de hausse	*- Aides Couplées VA (180 € / VA)*	*0,29 €*	***0,45 €***	10.800,00 €
Frais généraux	132 €	16.401 €	15 % de hausse	**Excédent Brut d'Exploitation**	0,69 €	**1,04 €**	
Total	1.086 €	134.833 €					
** y compris l'engraissement*		1.086,49 €	/UGB	**Revenu**	25.219,89 €	**25.219,89 €**	
6. Marge brute souhaitée (avant impôts et charges sociales) et prix de vente							
					€/kg poids vif	**€/kg poids carcasse**	
Marge brute	**50.000,00 €**	**/an**		**Marge brute souhaitée**	1,36 €	**2,07 €**	
Différence (avec primes)	**24.780,11 €**	**/an**		**Différence entre EBE et marge souhaitée (avec primes)**	0,68 €	**1,03 €**	
Différence (sans primes)	35.580,11 €	**/an**		Différence entre EBE et marge souhaitée (sans primes)	0,97 €	1,47 €	
				prix nécessaires			
				femelles	**mâles**	**moyenne**	
				7,08 €	**7,33 €**	**7,20 €**	

Tableau 13. Simulation des coûts de production et de la marge dégagée par une ferme d'élevage engraissement.

Etant donné la difficulté d'obtenir des données de coût de production représentatives de la diversité des fermes d'élevage bovines wallonnes et de distinguer les coûts à affecter à l'atelier bovins viandeux de ceux à affecter aux autres postes de la ferme, il a été décidé de travailler avec une ferme fictive d'élevage engraissement qui n'a pas d'autre atelier sur la ferme (tous les revenus et tous les coûts sont liés à l'atelier bovin).

Pour estimer les coûts de production, nous nous sommes basés sur des données transmises par les réseaux de compta agricoles pour faire une moyenne des différentes valeurs observées dans les différents réseaux (DAEA, CGTA, Elevéo, SPIGVA et CARAH). Ensuite pour estimer les coûts de production en 2020, des % d'inflation ont été estimés sur base de données observées en fermes et de données publiées par ailleurs (ratio simplifié de la viande bovine du SPF économie,

Les hypothèses utilisées pour calculer les coûts de production de cette ferme fictive sont les suivantes :

- Une ferme d'élevage engraissement (tous les mâles sont engraissés comme taurillons et les femelles en réforme)
- Le calcul est fait ici sur une ferme de BBB (il serait intéressant de le faire sur une ferme qui élève des animaux de races françaises mais les données sont manquantes actuellement).
- 1 Unité de Travail (UT). En se basant sur les résultats moyens d'OTEL2 ça donnerait tout de même 140j de travail de saison et 1500 heures de travail d'astreinte (25h par VA).
- Nombre de VA : 60 avec 0,95 naissances par VA (toutes les vaches restent sur la ferme dans ce cas de figure, il est donc difficile d'avoir plus d'une naissance par VA comme dans certaines fermes qui vendent les vaches qui ne sont plus mise à la reproduction et augmente donc le taux de naissance par VA dans le troupeau).
- Mortalité en année 1 est estimé à 10 % des naissances
- => 52 veaux qui arrivent à 1 an et qui donneront 25 génisses et 25 taurillons pour respectivement renouveler le troupeau et entrer en phase dans l'atelier d'engraissement (perte d'un mâle et d'une femelle entre 1 et 2 ans, ce qui représente une mortalité de 5 %).
- Enfin on compte une petite mortalité sur les génisses et vaches qui font qu'on ne vend « que » 24 vaches de réforme grasses par an (potentiel de 25 max). Par contre il n'y a pas d'estimation de mortalité en taurillons entre 1 et 2 ans.
- On vise un revenu brut annuel de 50 000 € bruts avant charges sociales et imposition (aides couplées comprises) pour pouvoir rémunérer la main d'œuvre familiale (1 UT).
- Les revenus sont constitués des prix de vente des animaux au cours du marché actuel et des aides couplées.
- Les rendements carcasses sont ceux mesurés pour un cheptel BBB.

Tableau 14. Simulation des revenus nets avec impôts et charges sociales pour un éleveur célibataire et sans enfant.

revenus totaux (avec primes PAC imposées séparrément à 12,5 %)	**50000 bruts**
1600 (revenus bruts)	39200
1607 (primes PAC, entrent en compte dans les cotisations sociales mais imposition à 12,5 %)	10800
1632 (charges sociales) = 21 % du revenu net imposable (donc après déduction des charges sociales et charges forfaitaires)	8678
impôts	9203
revenu net annuel (revenu brut - charges sociales - imposition)	**32119**
revenu net mensuel	**2677**
revenu net imposable avant imposition - charge sociale et charges forfaitaires	41322,3
21 % du revenu net imposable (après déduction des charges sociales)	8677,7

ANNEXE II – Méthodologie et données utilisées pour le flux de la filière

Pour actualiser le flux de la filière viande bovine pour la Wallonie et pour la Belgique, différentes sources ont été utilisées. Elles sont reprises en fin de cette annexe.

Devant la difficulté d'estimer le nombre d'animaux qui entrent dans la production de viande bovine et de viande de veaux de boucherie chaque année en Wallonie et en Belgique, l'équipe du SYTRA de l'UCL avait travaillé sur une méthode en 2019 (*Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne*). Dans le cadre de l'actualisation du flux de la filière pour ce plan de développement, un travail d'adaptation de cette méthode a été effectué. Cette annexe vise à détailler la méthode employée pour permettre au lecteur de comprendre l'origine des estimations effectuées et les hypothèses retenues pour arriver à ces estimations.

Cette méthode part des données de recensement des cheptels bovins présents en Belgique et en Wallonie et communiqués par Statbel.

Les données de recensement de Statbel (Tableaux X, X et X) ont été analysées de façon à approximer les effectifs annuels des différentes catégories de bovins en Région Wallonne et en Belgique. A partir des effectifs de vaches, des hypothèses ont été faites sur les effectifs théoriques de jeunes bovins (- 1 an) présents en Wallonie et Belgique en évaluant la proportion des laitiers et des allaitants. Ces proportions théoriques ont ensuite été utilisées comme ratio pour répartir les effectifs réels des jeunes bovins dans les catégories laitiers et allaitants. Les effectifs théoriques ont également été comparés avec les effectifs réels (toujours sur base des données Statbel) pour détecter les flux d'import et export.

a) Chiffres de cheptels disponibles via Statbel (recensement)

Les chiffres de recensement sont disponibles pour chaque année et sont publiés à l'adresse suivante : données accessibles à l'adresse suivante : https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures dans les Excel « DBREF-L05 »). Les données sont reprises dans les tableaux ci-dessous pour 2018-2019-2020).

Les données proviennent des recensements réalisés le 15 novembre de chaque année et les effectifs snt classés par catégorie d'âge et de sexe mais sans préciser le type racial sauf pour les vaches. Les veaux et génisses destinés à la boucherie et le nombre de vaches de réforme sont mesurés.

Tableau 15. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2018.

	2018		
Variables	**Belgique**	**Région flamande**	**Région wallonne**
bovins	2.398.090	1.283.482	1.113.904
bovins de moins d'un an :	723.988	435.269	288.564
- veaux de boucherie	170.363	159.912	10.432
- autres veaux	553.625	275.357	278.132

- autres mâles	171.629	75.573	96.014
- autres femelles	381.996	199.784	182.118
bovins de 1 à moins de 2 ans :	464.359	245.056	219.166
- mâles	101.286	55.459	45.814
- femelles	363.073	189.597	173.352
- génisses de boucherie	18.700	9.620	9.072
- génisses d'élevage	344.373	179.977	164.280
bovins de 2 ans et plus :	1.209.743	603.157	606.174
- mâles	28.744	12.351	16.375
- femelles	1.180.999	590.806	589.799
- génisses	239.423	95.322	144.032
- génisses de boucherie	17.082	8.653	8.425
- génisses d'élevage	222.341	86.669	135.607
- vaches	941.576	495.484	445.767
- vaches laitières (y. c. réformes)	529.247	330.696	198.338
- en production	506.371	317.264	188.905
- réformes	22.876	13.432	9.433
- vaches allaitantes (y.c. réformes)	412.329	164.788	247.429
- en production	369.752	143.005	226.649
- réformes	42.577	21.783	20.780

Tableau 16. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2019.

Variables	2019		
	Belgique	Région flamande	Région wallonne
bovins	2.373.102	1.275.983	1.096.396
bovins de moins d'un an :	721.964	436.170	285.621
- veaux de boucherie	171.462	161.142	10.300
- autres veaux	550.502	275.028	275.321
- autres mâles	170.383	75.369	94.967
- autres femelles	380.119	199.659	180.354
bovins de 1 à moins de 2 ans :	463.562	243.327	220.107
- mâles	99.483	53.878	45.592
- femelles	364.079	189.449	174.515
- génisses de boucherie	18.744	9.580	9.158
- génisses d'élevage	345.335	179.869	165.357
bovins de 2 ans et plus :	1.187.576	596.486	590.668
- mâles	26.572	11.157	15.397
- femelles	1.161.004	585.329	575.271
- génisses	221.960	87.435	134.457
- génisses de boucherie	15.720	7.871	7.843
- génisses d'élevage	206.240	79.564	126.614
- vaches	939.044	497.894	440.814
- vaches laitières (y. c. réformes)	537.960	339.087	198.654
- en production	514.686	325.273	189.205
- réformes	23.274	13.814	9.449

- vaches allaitantes (y.c. réformes)	401.084	158.807	242.160
- en production	359.791	137.798	221.890
- réformes	41.293	21.009	20.270

Tableau 17. Effectifs de bovins en Belgique selon le recensement Statbel du 15 novembre 2020.

	2020		
Variables	**Belgique**	**Région flamande**	**Région wallonne**
bovins	2.335.442	1.265.729	1.068.996
bovins de moins d'un an :	711.965	433.306	278.493
- veaux de boucherie	171.479	161.815	9.658
- autres veaux	540.486	271.491	268.835
- autres mâles	156.927	68.473	88.431
- autres femelles	383.559	203.018	180.404
bovins de 1 à moins de 2 ans :	460.691	244.504	216.058
- mâles	98.446	54.128	44.306
- femelles	362.245	190.376	171.752
- génisses de boucherie	18.652	10.666	7.986
- génisses d'élevage	343.593	179.710	163.766
bovins de 2 ans et plus :	1.162.786	587.919	574.445
- mâles	25.564	10.356	15.191
- femelles	1.137.222	577.563	559.254
- génisses	215.947	84.414	131.455

- génisses de boucherie	17.755	9.630	8.125
- génisses d'élevage	198.192	74.784	123.330
- vaches	921.275	493.149	427.799
- vaches laitières (y. c. réformes)	537.941	343.840	193.896
- en production	519.219	332.119	186.896
- réformes	18.722	11.721	7.000
- vaches allaitantes (y.c. réformes)	383.334	149.309	233.903
- en production	340.271	127.363	212.797
- réformes	43.063	21.946	21.106

b. Analyse pour les chiffres relatifs aux bovins de moins d'1 an

Pour chaque type racial (allaitant et laitier), les effectifs théoriques des bovins de moins d'1 an ont été calculés à partir du nombre de vache à l'année n-1. L'hypothèse du SYTRA était que chaque vache donnait un veau sur l'année pour les vaches laitières et 0,875 veaux par vache allaitante (intervalle vêlage-vêlage de 410 j).

Après analyse des chiffres avec l'ARSIA sur base des données SANITEL, il s'est avéré que les nombres théoriques de vaches étaient très proches des nombres réels dans la base de données SANITEL. Par contre, le nombre de veaux était lui sous-estimer d'environ 7,5 %. L'hypothèse a donc été corrigée pour prendre 1,075 naissances par vache.

La répartition entre veaux mâles et veaux femelles était de 50-50. Cette hypothèse a été validée après comparaison aux chiffres réels.

Le nombre de veaux arrivant à l'âge d'1 an a été estimé en soustrayant les mortalités. Le taux de mortalité a été estimé sur base de données communiquées par l'ARSIA. Afin de simplifier la méthode, l'ensemble de la mortalité sur les 4 premières années de vie des bovins a été affectée à la 1ère année de vie. Elle est donc forcément surestimée en 1ère année et ensuite négligée pour les années suivantes. Les taux de mortalité utilisés sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 18. Taux de mortalités des bovins sur leurs 4 premières années de vie selon la Région et le type racial.

Wallonie	Allaitant		Laitier	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
	14 %	14 %	13 %	13 %
Flandre	Allaitant		Laitier	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
	13 %	13 %	11 %	11 %

Hypothèses relatives au devenir des bovins de – 1an nés en Wallonie

Troupeau laitier

Veaux femelles : Le SYTRA avait utilisé un taux de renouvellement des vaches laitières de 25 %. Après discussion avec le GT et sur base de données de comptabilité d'Elevéo, il a été décider de tenir compte d'un taux de renouvellement de 27,5 %. Ce qui donne la répartition suivante pour la Wallonie :

100 VL => 107,5 veaux dont 53,75 de chaque sexe => 46,75 veaux de chaque sexe atteignant 1 an (mortalité prise en compte) => dont 27,5 veaux femelles restent sur la ferme pour renouveler les VL qui sont réformées et 19,25 veaux femelles qui quittent la ferme. Ce qui représente donc 59 % (27,5/46,75) des veaux femelles qui restent sur la ferme pour la production laitière et 41 % (19,25/46,75) qui quittent la ferme pour devenir des veaux de boucherie.

Veaux mâles : 6 % des veaux mâles laitiers restent dans la filière laitière pour être utilisés comme taureaux reproducteurs et 94 % sont destinés à la filière veaux de boucherie.

Troupeau allaitant

Le devenir des veaux allaitants a été estimé sur base de coefficients de répartition entre filière viande de bœuf et filière veaux de boucherie sur base de données fournies par l'ARSIA et le BVK (Beroepsvereniging voor de Belgische Kalfsvleessector) qui permettent d'estimer le devenir des veaux allaitants nés en Wallonie et en Flandre.

Veaux femelles : En Wallonie, 2 % des veaux femelles sont destinés à la filière veaux de boucherie et 98 % au renouvellement du troupeau allaitant. En Flandre la répartition est de 6 % et 94 %.

Veaux mâles : En Wallonie, 15 % des veaux mâles sont destinés à la filière veaux de boucherie et 85 % à la production de taurillons et taureaux et plus rarement de bœufs. En Flandre, la répartition est de 31 % et 69 %.

Tableau 19 : Calcul des effectifs théoriques de bovins de moins d'1 an à partir des effectifs de vaches en production et sur base des hypothèses retenues pour la Wallonie et la Flandre. La Belgique représente la somme des 2 régions.

	Théorie en Belgique sur base des Vaches	***Théorie en Flandre sur base des Vaches***	***Théorie en Wallonie sur base des Vaches***
Bovins de moins de 1 an			
total veaux sur base des VL en production (1,075 * VL)	578.066	369.628	208.438
veaux laitiers péris (mortalité sur 4 années de vie de 11% en FL et 13 % en Wal)	67.756	40.659	27.097
total net veaux laitiers	510.310	328.969	181.341
veaux femelles laitiers	255.155	164.484	90.671
veaux mâles laitiers	255.155	164.484	90.671
veaux femelles laitiers boucherie avec taux de renouvellement à 27,5% (donc 41 % des femelles vivantes)*	104.614	67.439	37.175
veaux femelles laitiers élevage avec taux renouvellement 27,5% (donc 59 % des femelles vivantes)*	150.541	97.046	53.496
veaux mâles laitiers élevage (reproduction) = 6 %	15.309	9.869	5.440
veaux mâles laitiers boucherie	239.846	154.615	85.230
Total veaux laitiers boucherie	344.459	222.054	122.405
total veaux sur base des VA en production intervêlage de 410 jours (-12,5%) * 1,075	360.459	140.444	220.015
veaux mâles allaitants	180.229	70.222	110.008

veaux mâles péris (mortalité sur 4 années de vie de 13% en FL et 14 % en Wal)	24.530	9.129	15.401
total net veaux mâles allaitants	155.699	61.093	94.606
veaux mâles allaitants boucherie (15 % en Wal et 31 % en Fl => 22% en Be)	33.130	18.939	14.191
veaux mâles allaitants élevage	122.570	42.154	80.415
veaux femelles allaitants	180.229	70.222	110.008
veaux femelles péris (mortalité sur 4 années de vie de 13% en FL et 14 % en Wal)	24.530	9.129	15.401
total net veaux femelles allaitants	155.699	61.093	94.606
veaux femelles allaitants boucherie (2 % en Wal et 6 % en Fl => 3,5% en Be)	5.558	3.666	1.892
veaux femelles allaitants élevage	150.142	57.427	92.714
total théorique autres femelles	300.683	154.473	146.210
total théorique autres mâles	137.879	52.023	85.856
total théorique veaux boucherie	383.147	244.658	138.488

Tableau 20 : Répartition théorique des différentes catégories de bovins de moins d'1 an en fonction du type racial.

	Théorie en Belgique sur base des Vaches	***Théorie en Flandre sur base des Vaches***	***Théorie en Wallonie sur base des Vaches***
Bovins de moins de 1 an			
Veaux laitiers			
veaux femelles laitiers boucherie	104.614	67.439	37.175
veaux femelles laitiers élevage	150.541	97.046	53.496

veaux mâles laitiers élevage	15.309	9.869	5.440
veaux mâles laitiers boucherie	239.846	154.615	85.230
Total veaux laitiers boucherie	344.459	222.054	122.405
Veaux viandeux			
veaux mâles allaitants boucherie	33.130	18.939	14.191
veaux mâles allaitants élevage	122.570	42.154	80.415
veaux femelles allaitants boucherie	5.558	3.666	1.892
veaux femelles allaitants élevage	150.142	57.427	92.714
Totaux			
total théorique autres femelles	300.683	154.473	146.210
total théorique autres mâles	137.879	52.023	85.856
total théorique veaux boucherie	383.147	244.658	138.488

Tableau 21. Effectifs des bovins de moins d'1 an par catégorie selon Statbel (chiffres réels) et selon les estimations de la méthode (chiffres théoriques)

	Flandre	Wallonie	Belgique	Chiffres réels Belgique	% différence entre chiffres réels et chiffres théoriques
Total autres femelles	154.473	146.210	300.683	383.559	128 %
total autres mâles	52.023	85.856	137.879	156.927	114 %
total veaux boucherie	244.658	138.488	383.147	171 479 * 1,7 = 291 514 *	76 %

** le nombre de veaux de boucheries produits par année est de 1,7 fois le nombre de veaux présent dans le cheptel à un temps T car les étables de veaux de boucheries produisent en moyenne 1,7 cycles de veaux par an (donnée BVK). Le chiffre réel corrigé est donc de 291 514*

Effectifs des bovins mâles de moins d'1 an

Les chiffres théoriques pour les bovins de moins d'1 an sont proches (14% de différence) des chiffres réels et de l'ordre 145 000. Cette différence est jugée acceptable.

Ces chiffres théoriques permettent d'obtenir une approximation de la proportion de veaux mâles (hors veaux de boucherie) allaitants et laitiers dans les effectifs des jeunes bovins de moins d'1 an mâles afin d'appliquer ces ratios aux chiffres réels. Ces ratios sont de 93,7 % de veaux allaitants et 6,3 % de veaux laitiers pour la Wallonie et de 88,9 % et 11,1 % pour la Belgique.

Tableau 22 : Ratios du devenir des veaux en fonction de leur type racial obtenus à partir des chiffres théoriques pour la Wallonie et la Belgique.

Ratios à partir des chiffres théoriques Wallonie		**Ratios à partir des chiffres théoriques Belgique**	
veaux laitiers boucherie / veaux total boucherie	88,4%	veaux laitiers boucherie / veaux total boucherie	89,9%
veaux allaitants de boucherie veaux total de boucherie	11,6%	veaux allaitants de boucherie veaux total de boucherie	10,1%
veaux femelles laitières/veaux femelles totales	36,6%	veaux femelles laitières/veaux femelles totales	50,1%
veaux femelles allaitantes/veaux femelles totales	63,4%	veaux femelles allaitantes/veaux femelles totales	49,9%
veaux mâles laitiers - 1an hors veaux de boucherie / autre veaux mâles total	6,3%	veaux mâles laitiers - 1an hors veaux de boucherie / autre veaux mâles total	11,1%
veaux mâles allaitants - 1an hors veaux de boucherie / autre veaux mâles total	93,7%	veaux mâles allaitants - 1an hors veaux de boucherie / autre veaux mâles total	88,9%

Effectifs des bovins femelles de moins d'1 an

La différence entre les chiffres théoriques et les chiffres réels pour les bovins de moins d'1 an femelles (hors veaux de boucherie) est importante (28 %). Cette différence est jugée acceptable.

Ces chiffres théoriques permettent d'obtenir une approximation de la proportion de veaux femelles (hors veaux de boucherie) allaitants et laitiers dans les effectifs des jeunes bovins femelles de moins d'1 an afin d'appliquer ces ratios aux chiffres réels. Ces ratios sont de 63,4 % de veaux allaitants et 36,6 % de veaux laitiers pour la Wallonie et de 49,9 % et 50,1 % pour la Belgique.

Effectifs de veaux de boucherie

Les chiffres théoriques et réels des veaux de boucherie ne sont pas directement comparables. En effet, le nombre de veaux de boucheries produits par année est de 1,7 fois le nombre de veaux présent dans le cheptel à un temps T car les étables de veaux de boucheries produisent en moyenne 1,7 cycles de veaux par an (donnée BVK).

En regardant les chiffres ainsi obtenus, on remarque une différence assez importante entre les chiffres réels et les chiffres théoriques (24 % au niveau national et 88 % en Wallonie). Ces différences importantes s'expliquent certainement en partie par les éléments suivants :

- La filière veaux de boucherie est une filière assez intégrée avec les étables d'engraissement de veaux spécialisées principalement présentes en Flandre (quelques étables en Wallonie). Les opérateurs de l'abattage, découpe et commerce de viande de veau étant également situés en Flandre. Il y a donc un « export » très important des veaux de boucherie des fermes wallonnes vers des ateliers d'engraissement en Flandre.
- La filière veau de boucherie est internationale. Des veaux nouveaux nés sont importés des pays frontaliers vers la Belgique (Flandre) et exporté de Belgique vers ces pays. Des veaux de quelques semaines sont également exportés pour être engraissés à l'étranger. Enfin des veaux prêts à être abattus sont également exportés en vifs vers les pays frontaliers.

La filière veaux de boucherie est donc une filière relativement internationalisée, ce qui complique la possibilité d'avoir une vue claire sur les flux d'imports et d'exports.

Toutefois, les chiffres théoriques des veaux de boucherie en 1) Wallonie et en 2) Belgique permettent d'obtenir une approximation de la proportion de veaux allaitants et laitiers : respectivement 1) 11,6 % allaitants et 88,4 % laitiers et 2) 10,1 % allaitants et 89,9 % laitiers.

Par ailleurs, ces chiffres ont été comparés avec des données transmises par l'ARSIA et le BVK et les données se recoupent bien.

c) Analyse pour les chiffres relatifs aux bovins de 1 à 2 ans

Pour le troupeau allaitant et le troupeau laitier, les effectifs théoriques de bovins de 1 à 2 ans sont calculés à partir des effectifs des bovins de moins d'1 an hors veaux de boucheries calculés à l'année n-1.

Tableau 23 : Calcul des effectifs théoriques de bovins de 1 à 2 ans à partir des effectifs de vaches en production à l'année n-1.

Effectifs théoriques sur base des naissances théoriques en 2019	**Wallonie**	**Belgique**	**Proportion en Wallonie**	**Proportion en Belgique**
bovins de 1 à 2 ans femelles	150.796	307.581		
bovins de 1 à 2 ans femelles laitiers	54.808	150.513	36%	49%
bovins de 1 à 2 ans femelles allaitants	95.987	157.068	64%	51%
bovins de 1 à 2 ans mâles	88.828	143.396		

Tableau 24. Effectifs des jeunes bovins de 1 à 2 ans par catégorie selon Statbel (chiffres réels) et selon la méthode utilisée (chiffres théoriques).

	Wallonie	Chiffre réel Wallonie	Chiffre réel vs chiffre théorique pour la Wallonie	Belgique	Chiffre réel Belgique	Chiffre réel vs chiffre théorique pour la Belgique
total théorique génisses d'élevage	150.796	163 766	109 %	307.581	343.593	112 %
total théorique mâles	88.828	44 306 *		143.396	98 446 *	
Total théorique mâles : coefficient de 1,8		= 79 750 *	90 %		= 177 203 *	124 %
Total théorique mâles : coefficient de 1,6		= 70 890 *	80 %		= 157 514 *	110 %

** ce chiffre est un effectif moyen observé par Statbel lors des recensements. Pour passer d'un effectif à un temps T à une production annuelle, il faut multiplier ce chiffre par le nombre de cycles de production par an. Pour ce faire, nous pouvons utiliser soit le coefficient utilisé par Statbel (1,8) soit le coefficient calculé sur base de l'âge moyen d'abattage des taurillons en Belgique (19,5 mois => sur l'effectif mâle 1 à 2 ans, les taurillons sont présents 7,5 mois sur 12 => 12/7,5 = 1,6).*

Bovins de 1 à 2 ans femelles

Pour les bovins à 1 à 2 ans femelles, les chiffres réels sont un peu plus élevés que les chiffres théoriques (12 % pour la Belgique et 9 % pour la Wallonie). Cette faible différente doit en partie s'expliquer par le fait que des génisses d'élevage sont achetées à l'étranger pour arriver dans les élevages belges et wallons (import de génétique sur pied notamment). De plus, pour rappel la mortalité a été surestimée en année 1, il n'est donc pas étonnant que les effectifs réels soient légèrement supérieurs aux effectifs théoriques pour les bovins de 1 à 2 ans.

Pour estimer la part des génisses femelles de chaque type racial, les pourcentages calculés plus tôt sont utilisés :

En Wallonie, 64 % de génisses viandeuses et 36 % de génisses laitières et en Flandre, 51 % et 49 %. Ces pourcentages sont aussi utilisés pour répartir les génisses de boucheries par le recensement et les affecter au troupeau laitier et au troupeau viandeux.

Bovins de 1 à 2 ans mâles

Cette catégorie est principalement constituée de taurillons viandeux pour la production de viande bovine. On retrouve également des futurs taureaux reproducteurs qui seront envoyés à l'abattoir après une carrière comme reproducteur et dépasseront l'âge de 2 ans.

Les chiffres réels des bovins mâles de 1 à 2 ans sont supérieurs aux chiffres théoriques, ce qui aurait tendance à confirmer que la Belgique importe des jeunes mâles viandeux pour être engraissés en Belgique. Cette différence est comprise entre 10 et 24 % en fonction du coefficient retenu (tableau X). Comme pour les femelles, il est probable qu'une partie de cette différence s'explique également par le fait que la mortalité a été surestimée en année 1. Pour la Wallonie, les effectifs réels sont inférieurs aux effectifs théoriques (entre 80 et 90 % selon le coefficient utilisé). Cette différence s'explique par le fait que de nombreuses fermes wallonnes restent plutôt orientées sur l'élevage d'animaux maigres qui vont ensuite se faire engraisser chez des éleveurs engraisseurs ou des engraisseurs spécialisés. Une partie importante des jeunes bovins viandeux est donc exporté maigre avant l'âge d'1 an en dehors de la Wallonie (notamment vers le nord du pays). Il est à noter que dans les chiffres réels de bovins mâles de 1 à 2 ans, il y a certainement une partie des animaux qui sont nés à l'étranger et importé vivants en Belgique pour être engraissés ou pour de l'import de génétique sur pied (taureaux reproducteurs de races françaises par exemple).

A l'inverse, la Flandre est importatrice de bovins mâles de 1 à 2 ans avec des chiffres réels supérieurs de 59 à 79 % aux chiffres théoriques (les chiffres n'ont pas été repris dans le tableau mais la méthode est la même). Cela confirme que la Flandre importe des animaux maigres pour être engraissés dans des étables d'engraissement.

d) Analyse des chiffres pour les bovins de 2 ans et plus

La répartition des génisses d'élevage allaitantes et laitières se base sur le ratio calculé au point précédent. Idem pour les génisses de boucheries issue de la filière allaitante et de la filière laitière.

La répartition des mâles de 2 ans et plus dans le cheptel laitier et allaitant se base sur un ratio de 50-50 faute de données spécifiques.

e) Synthèse

Tableau 25 : Synthèse des estimations des effectifs des filières allaitantes et laitières en Wallonie et en Belgique en 2020

Synthèse effectifs filière allaitante	**Wallonie**	**Belgique**
veaux maigres mâles hors veaux de boucherie	88.431	156.927
veaux femelles allaitantes hors veaux de boucherie	92.714	150.142
génisses d'élevage allaitantes	182.053	270.532
vaches allaitantes en production	212.797	340.271
Synthèse effectifs filière lait	**Wallonie**	**Belgique**
veaux femelles laitières hors veaux de boucherie	53.496	150.541
génisses d'élevage laitières	105.043	271.253

vaches laitières en production	186.896	519.219
veaux mâles laitiers hors veaux de boucherie	5.440	15.309
Synthèse effectifs filière engraissement bovins lait	**Wallonie**	**Belgique**
veaux laitiers boucherie	122.405	344.459
génisse laitières boucherie (1 à 2 ans et 2 ans et plus)	5.895	18.228
*Vaches de réforme selon STATBEL Si 2 mois d'engraissement (= 6*chiffre Statbel)*	*= 7.000 * 6 = 42 000 **	*18.722 * 6 = 112 332 **
*Vaches de réforme si 27,5 % de renouvellement (=0,275*n VL année n-1)*	*53.321 **	*147.934 **
Synthèse effectifs filière engraissement bovin viande	**Wallonie**	**Belgique**
veaux allaitants boucherie	16.083	22.604
taurillons à l'engraissement	44.306	98.446
Si coefficient de 1,6 (âge d'abattage moyen = 19,5 mois)	*= 44 306 * 1,6 = 70 890 ***	*= 98 446 * 1,6 = 157 514 ***
Si coefficient de 1,8 (coefficient Statbel)	*= 44 306 * 1,8 = 79 751 ***	*= 98 446 * 1,8 = 177 203 ***
génisses allaitantes boucherie (1 à 2 ans et 2 ans et plus)	10.216	18.179
vaches de réforme STATBEL (si 4 mois d'engraissement)	*21.106 * 3 = 63 318 **	*43.063 * 3 = 129 189 **
vaches de réforme si 40 % de réforme	*93.561 **	*153.334 **

** le nombre de vaches de réformes doit être estimée à l'aide d'un coefficient de durée d'engraissement sur base des données de Statbel ou via l'estimation du taux de réforme sur base du nombre de vache en production à l'année n-1. Les données de taux de réformes se sont basées sur des données de comptabilité transmis par Elevéo et estimé avec le GT.*

*** ce chiffre est un effectif moyen observé par Statbel lors des recensements. Pour passer d'un effectif à un temps T à une production annuelle, il faut multiplier ce chiffre par le nombre de cycles de production par an. Pour ce faire, nous pouvons utiliser soit le coefficient utilisé par Statbel*

(1,8) soit le coefficient calculé sur base de l'âge moyen d'abattage des taurillons en Belgique (19,5 mois => sur l'effectif mâle 1 à 2 ans, les taurillons sont présents 7,5 mois sur 12 => 12/7,5 = 1,6).

f) Sources pour le flux de la filière

1. SPW Agriculture, 2022. Etat de l'agriculture wallonne ; https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2-1.html, https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2.html#, https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_1.html
2. Biowallonie, 2022. Les chiffres du bio 2021 en Wallonie. https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2022/07/Chiffres-du-bio-2021.pdf
3. STATBEL, 2022. Chiffres agricoles 2021. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures
4. ARSIA, différentes données fournies et analysées par communications personnelles.
5. STATBEL, 2022. Animaux abattus (données AFSCA). https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus#panel-13
6. IVB, 2021. Données d'abattage des bovins en Flandre. Communications personnelles.
7. CW3C, 2021. Données d'abattages des bovins en Wallonie. Communications personnelles et http://www.cw3c.be/pages/statistiques.php
8. SOGEPA. 2016. Regards sur l'économie wallonne – Le secteur de la viande bovine. https://www.sogepa.be/assets/72be2827-a9b9-4365-b5dc-948725c5415d/sogepa-etudeviande-bd.pdf
9. VLAM 2021. Thuisverbruik van vers vlees steeg in België met 12 % en 2020: https://www.vlaanderen.be/vlam/sites/default/files/publications/2021-08/Thuisverbruik%20van%20vers%20vlees%20in%20Belgi%C3%AB%20in%202020.pdf
10. STATBEL, 2022. Bilans d'approvisionnement. https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement#panel-12
11. Communications personnelles de la DAEA du SPW.

- * Estimation interne réalisée avec des acteurs de la filière sur base de données de STATBEL (recensement du cheptel) et de la méthode développée par Petel et al. (UCL – SYTRA) en 2019.
- Cheptel = recensement du nombre d'animaux présents à un temps T (typiquement lors du recensement de cheptel effectué le 15 nov et publié par STATBEL).
- ** idem. Attention que ces chiffres sont calculés sur base du troupeau de vaches et d'un taux de renouvellement (27,5 % pour les vaches laitières et 40 % pour les vaches viandeuses) sans tenir compte du solde commercial (import – export). Or ce solde est de 20 000 pour les vaches et 7 000 pour les génisses.
- Flux = nombre d'animaux ou volume concerné par le segment concerné (cadre ou flèche) sur une année. Ici l'année 2020.

ANNEXE III – Calculs liés à la superficie de prairies occupée par les bovins viandeux en Wallonie en 2030.

Le plan précédent avait retenu une charge à l'ha moyenne de 1,8 UGB/ha (données retenues par l'étude de Petel et al. 2019 et issue des données comptables de naisseurs). Dans cette version du plan, il est proposé de partir sur une hypothèse de 2,0 UGB / ha étant donné que le modèle naisseur – engraisseur est encouragé. Par ailleurs, au vu du plan stratégique de la Wallonie pour la PAC 2023-2027 (ER prairie permanente), la valeur de 2,0 UGB / ha est la valeur limite pour un soutien maximal par cette enveloppe. Aussi il est prévu de développer l'engraissement de bovins en Wallonie or cette activité augmente la charge à l'ha des fermes qui la réalisent. L'hypothèse de 2,0 UGB/ha a donc été privilégiée.

Le calcul a toutefois été réalisé pour les 2 hypothèses (1,8 UGB / ha et 2,0 UGB / ha).

Détails du calcul

60 Vaches Allaitantes (VA) ≈ 166 bêtes pour le troupeau complet (voir ferme fictive de l'Annexe I).

60 VA ≈ 121 UGB pour le troupeau complet (voir ferme fictive de l'Annexe I).

Si **208 890 VA** sur l'ensemble de la Wallonie en 2030 => (208 890/60)*121 = **421 261 UGB**

- Si **2 UGB / ha** => on divise 421 261 par 2 => **210 631 ha**
- Si **1,8 UGB / ha** => **234 034 ha**

Ce calcul a été réalisée avec un coefficient de conversion théorique entre VA et UGB sur base des calculs de l'ANNEXE I en l'absence de données sur le nombre d'UGB de bovins viandeux présents en Wallonie.